

Bains sur Oust

Bulletin Municipal



Page 5
Relooking



Page 30
Golf à l'école



Page 37
Entrez dans la danse

Décembre 2020 - N°02



Bains sur Oust

SOMMAIRE

● Édito du Maire	p. 3
● Vie municipale	p. 4
● Les échos du conseil	p. 11
● Tribune Libre	p. 22
● Services municipaux	p. 23
● Intercommunalité	p. 25
● OMSCL	p. 27
● Les écoles	p. 28
● La parole aux associations	p. 31
● En bref	p. 39
● Etat civil	p. 44
● Agenda	p. 44

MAIRIE de Bains sur Oust

Place de la Mairie
35600 Bains sur Oust
Tél : 02 99 91 70 87
Fax : 02 99 91 70 82

e-mail : accueil@bainssuroust.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi :

de 8h30 à 12h (*sauf mercredi*) et de 13h30 à 17h15.

Samedi : de 9h à 12h, *sauf les veilles de fêtes.*

Fermé les samedis de juillet et août.

SERVICES TECHNIQUES

Du lundi au vendredi
de 7H45 à 12h
et de 13h à 17h30

(*fermé le mercredi matin*)

Le samedi de 9h à 12h

Tél. : 02 99 91 64 51

Portable : 06 80 68 92 10

Fax : 02 99 91 78 95

serutechbainssuroust@orange.fr

URGENCES

Tél. astreintes élus : 06 80 64 43 36

(urgences week-ends et jours fériés)

SAMU : 15 / Police : 17 / Pompiers : 18

Gendarmerie : 02 99 72 16 28

Ambulances YVOIR : 02 99 91 77 92

Ambulances ESNAUD : 02 99 71 35 35

Ambulances PROVOST : 02 99 71 10 82

Défibrillateurs : Mairie, Salle des Sports,
Stade de La Potinais

Bulletin Municipal Décembre 2020 N°2

Directeur de la publication :

M. Le Maire

Création graphique et impression :

Arménia Graphic - Pipriac

Tél. 02 99 41 80 66

Crédit photo couverture : Myriam BUSSON

Tirage : 1750 exemplaires



Retrouvez toute l'info
de votre ville sur :
www.bainssuroust.fr

Chèr(e)s Bainsoises et Bainsois,

La nouvelle équipe municipale issue des élections de mars dernier, installée depuis le 27 mai, a pris ses fonctions dans un contexte particulier et inédit avec la pandémie de la COVID-19.

Nous avons dû et nous devons nous adapter en permanence pour accompagner la vie quotidienne de nos concitoyens. En cette période de crise sanitaire, la vigilance s'impose par le respect des gestes barrières, avec une attention particulière envers les personnes fragiles et nos aînés. La solidarité et la convivialité passent par l'attention que nous portons à notre famille, notre entourage, nos voisins. Il a été mis en place un accompagnement personnalisé auprès des plus fragiles d'entre nous (veille sanitaire, visites à domicile, accompagnement solidaire et pour les démarches administratives...). Malgré tout, c'est avec beaucoup de regret que nous avons pris la décision d'annuler le repas des aînés. Cependant, une compensation pécuniaire a été proposée aux aînés de 71 ans et plus, sous forme de bon cadeau d'une valeur de 20€ à valoir auprès des commerçants alimentaires et restaurants Bainsois ou s'ils préfèrent un don de même valeur à l'Association Octobre rose en Pays de Redon.



La vie économique Bainsoise est touchée aussi. La Mairie a accompagné, dès le premier confinement les commerçants, les artisans et les entreprises en mettant à disposition des masques et du GHA (Gel hydro Alcoolique). Une cellule d'écoute et de conseils a été mise en place parallèlement au PGE (Prêt Garanti par l'Etat) et aux aides directes de l'Etat.

Autre grande déception pour cette année qui s'achève : l'annulation, à cause de la pandémie, de nombreuses manifestations culturelles, sportives et commerciales qui ponctuent traditionnellement la vie de notre Commune. Mais la 2ème « vague » de crise sanitaire nous rappelle que nous devons rester vigilants et prudents.

Au terme de cette année si particulière, je voudrais souligner la mobilisation collective face à la crise sanitaire sans précédent et adresser mes remerciements à toutes les associations, aux élus et bénévoles mobilisés pour la confection et distribution des masques, ainsi qu'à ceux qui contribuent, encore aujourd'hui, à s'investir dans la lutte contre la propagation de ce virus. Je remercie aussi le C.C.A.S. qui fait vivre le lien social auprès de nos aînés et personnes fragiles, le personnel communal qui ne ménage pas sa peine ainsi que l'ensemble des acteurs économiques. Et par la même occasion la population Bainsoise qui montre son attachement à la Commune en privilégiant les actes d'achats auprès des commerçants locaux et lors des marchés hebdomadaires. Soyez-en remerciés.

Une note d'optimisme cependant, l'année qui s'achève marque un rebond sur les ventes de terrains à bâtir et de la délivrance de permis de construire, c'est un bon présage pour le dynamisme et le développement de notre commune (écoles, commerces, entreprises...).

2020 a contribué essentiellement à la poursuite des projets engagés. L'actualité de notre Commune, riche de projets en cours, verra l'aboutissement des 3 grands chantiers majeurs : La médiathèque, la maison de santé et le projet d'aménagement du magnifique site de l'île aux Pies. Sans oublier les travaux sécuritaires de voirie à Saint Marcellin.

Nous abordons cette nouvelle année avec l'espoir de reprendre plus sereinement notre quotidien et résolument tournés vers le développement de notre Commune. Pour dynamiser et faire vivre la Commune, il faut savoir faire parfois des concessions. 2021 nous donne de nouvelles perspectives, certes nous devons « vivre avec le virus » pendant encore quelques mois, mais nous avons la faculté d'adaptation qui nous permet d'envisager l'avenir avec confiance.

A l'aube de cette nouvelle année, le conseil municipal et les employés communaux se joignent à moi pour vous présenter tous nos meilleurs vœux de joie, bonheur et réussite dans vos projets 2021. Et bien évidemment une très bonne santé. Prenez soin de vous !

Si le protocole sanitaire le permet, je serais heureux de vous accueillir à la cérémonie des vœux qui aura lieu le samedi 9 janvier 2021 à 11h, à la salle des sports.

Le Maire,
Daniel BARRE,

Le mot du Maire

Dispositif « accompagnement solidaire »



Mis en place en 2018, le dispositif « accompagnement solidaire » est toujours actif et fonctionne très bien. Une nouvelle équipe de 15 volontaires s'est mise en place depuis les dernières élections municipales.

Si vous ne pouvez pas conduire provisoirement ou définitivement et si votre entourage (famille, amis, voisins) ne peut vous accompagner pour vos courses, une visite d'un proche, à une animation communale, à un rendez-vous (médical, administratif, coiffeur...) ou pour aller faire une course

sur notre Commune, n'hésitez pas. Pour toutes demandes d'informations et/ou demandes d'accompagnement voici le numéro : 06-32-91-75-77.

Ainsi, en cas de besoin, vous pourrez compter sur l'une de nos accompagnatrices parmi Mesdames Christine CHERAUD, Agnès FOURAGE, Josette GILLET, Marie-Armelle JOLLY, Danielle LABÉDIE, Solange LAMBERT, Annie LEBOSSÉ, Evelyne MAHÉ (pendant les vacances scolaires), Nathalie MORICE (coordonnatrice), Christiane PORCHER, Marie-Christine PRAUD, Sandie RICAUD, Maryse ROYER, Monique ROYER.

Pendant le confinement, le dispositif est maintenu mais uniquement pour les déplacements autorisés dans le cadre des prescriptions gouvernementales et pour les rendez-vous ne pouvant être reportés. Dans ces cas, en plus du respect des mesures barrières (port du masque, lavage des mains...) les bénéficiaires et les accompagnatrices devront remplir l'attestation dérogatoire de déplacement et les accompagnatrices se muniront de leur justificatif spécifique délivré par le C.C.A.S. Je remercie vivement ces accompagnatrices volontaires pour leur investissement. En tant que référente du dispositif, c'est un réel plaisir de les avoir au téléphone afin de leur confier vos demandes.

Article rédigé par Nathalie MORICE, Adjointe aux affaires sociales, CCAS, santé et services à la personne.

Le Centre Communal d'Action Sociale



À la suite des élections municipales, le conseil d'administration du C.C.A.S. a été renouvelé pour 6 ans et est à présent composé de 6 élus et 5 représentants d'organismes de la société civile à savoir : l'UDAF 35 (M. Olivier LUCZKIEWICZ), les Restos du Cœur (Mme Christiane MORICE), l'ADMR du Pays de Redon (Mme Annie ÉPAILLARD), Alcool Assistance (M. Alain QUÉLARD) et le Club de l'Espérance (Mme Marie LE FRANC). Cette nouvelle équipe travaillera en

collaboration avec la commission « affaires sociales » (composée de 10 membres élus et 9 membres non-élus).

Cette première réunion de ces deux entités a eu lieu le 7 octobre dernier dans la salle polyvalente. Elle a été l'occasion de rappeler l'annulation du traditionnel, et tant apprécié, repas d'octobre en raison de la crise sanitaire et de travailler sur une alternative à celui-ci. Les aînés ont eu possibilité de choisir entre faire un don de 20€ à l'Association OCTOBRE ROSE du Pays de Redon ou dépenser cette même somme en bon cadeau dans l'un des cinq commerces Bainsois, habituellement sollicités pour le repas. A savoir : La boulangerie l'île aux Pains, la boulangerie Le Pont Quénot, la Ferme Auberge La Morinais, G20 JAGOURY, le restaurant Le Nominoë.

Je profite de cette occasion pour remercier les commerçants, les artisans, les associations et les particuliers qui, chaque année, offrent un lot pour la tombola organisée au cours de ce rendez-vous annuel. Cette loterie était appréciée de tous, mais à notre grand regret cette année nous passons, par obligation, à côté de beaucoup de moments de plaisir...

Également, la commission a validé le recul de l'âge seuil à partir duquel les aînés Bainsois sont concernés par les différentes attentions de fin d'année. Ainsi, l'âge sera progressivement repoussé pour atteindre 75 ans.

Le C.C.A.S. et la commission affaires sociales ont plusieurs pistes de travail notamment le portage de livres à domicile et l'accompagnement à des séances de cinéma. Ces sujets sont à travailler avant d'être mis en place et je compte également sur les membres du C.C.A.S. et de la commission affaires sociales pour être force de propositions.

RELOOKING du château d'eau

Sur la route des Chambots, le château d'eau est un bâtiment repérable et incontournable faisant face au complexe sportif et au centre bourg.

En juin dernier, une entreprise a repeint cette tour haute de presque 30 m. Et pourquoi pas profiter de cette « toile » grand format pour y dessiner ce qui représente le mieux notre commune ?



Nous avons sollicité Arnaud DUBOIS (de Graff-Eskis de Guer) qui nous a proposé une esquisse sur le thème de la nature, de la faune et flore locale et sans oublier notre site remarquable de l'Île aux Pies.



Aidé de 2 nacelles de 18 et 26 mètres, Arnaud Dubois a exprimé ses talents sur une « toile » de 105 m² pendant le mois d'Octobre malgré les conditions météorologiques un peu contrariantes !

Désormais, notre château d'eau a fait « peau neuve » et prône fièrement sur les hauteurs du bourg Bainsois !

Article rédigé par Dominique HEMERY, Adjointe à la Culture, Info com, Patrimoine, Camping et Tourisme.

MAISON de SANTÉ

Le bâtiment de la future maison de santé évolue bien ! Malgré les mesures sanitaires, les ouvriers s'activent à finir les installations de chauffage et d'électricité. Les espaces affectés à chaque praticien sont maintenant bien déterminés. Ils vont d'ailleurs visiter leurs futurs locaux très prochainement !

Les professionnels de santé (2 médecins, 1 kiné, 1 ostéopathe, 3 infirmiers, 1 sage-femme, 1 auxiliaire-puéricultrice) occuperont leur nouvel espace professionnel dans le courant du 1^{er} semestre 2021 !

La boulangerie attenante « l'Île aux Pains » n'a pas été délaissée puisque le mur mitoyen a été rénové et a permis de mettre en valeur la pierre par des maçons de qualité !

Cet équipement fait l'objet de soutiens financiers du Département d'Ille et Vilaine, de la Région Bretagne, de l'Etat, de la réserve parlementaire ainsi que de Redon Agglomération.

Relooking

LA MEDIATHÈQUE

Enfin ! La Médiathèque est en voie d'être achevée !

Fin novembre 2020, date de la réception de chantier tous corps d'état confondus, les artisans ont fait place à la société IDM de Nantes pour installer tout le mobilier (rayonnages, assises, tables et bureaux, lampes...). Il ne restera plus qu'à remplir les étagères selon un mode de classement spécifique aux médiathèques.



En janvier 2021, un nouvel espace culturel de 471 m² vous accueillera non seulement pour le prêt de livres, magazines, CD ou DVD mais aussi pour la consultation sur place, la visite de l'exposition en cours, un temps de jeux –vidéo ...! Nous souhaitons que chacun s'y retrouve dans un lieu de détente culturelle « comme à la maison ».

Ces aménagements font l'objet de soutiens financiers du Département d'Ille et Vilaine, du ministère de La Culture ainsi que de Redon Agglomération Bretagne Sud.



Article rédigé par Dominique HEMERY, Adjointe à la Culture, Info com, Patrimoine, Camping et Tourisme.



Merci à nos agriculteurs et à nos entreprises !!!

Monsieur le Maire et la municipalité souhaitent à nouveau remercier les agriculteurs et la société « Woodstone » pour l'aide précieuse apportée à la suite des dégâts occasionnés lors de la dernière tempête « Alex ». L'apport de moyens humains et techniques en complément des services municipaux est essentiel dans ces situations hors normes. Cet élan de solidarité a permis de soutenir nos services techniques et ainsi de sécuriser et de rétablir rapidement la circulation dans les différents secteurs de la commune, pour le confort et le plus grand bonheur de nos administrés.





DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

La mise en place du nouveau règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie datant du 5 juillet 2018 précise les conditions nécessaires en matière de conformité au niveau de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) communale. Ces dispositions impactent directement les nouveaux projets de construction notamment au niveau de l'étude des demandes de certificats d'urbanisme et des permis de construire. En effet, toute nouvelle demande (depuis 2018) doit répondre à la conformité de la DECI.

Ce qu'il faut retenir du règlement Départemental DECI en matière de conformité d'une manière générale (pour les particuliers) :



→ En zone urbaine (ZU) = possibilité de disposer d'un point d'eau déliurant 60 m³/h pendant 2 heures à moins de 200 mètres (par voie carrossable) du lieu à défendre.

→ En zone rurale (ZA & ZN) = possibilité de disposer d'un point d'eau déliurant 30 m³/h ou 60 m³/h pendant 2 heures à moins de 400 mètres (par voie carrossable) du lieu à défendre.

Concernant les dispositifs utilisables (entre autres) :



→ Le poteau d'incendie : il représente un avantage indéniable tant par sa facilité de mise en œuvre que par son coût. Toutefois, étant directement connecté sur le réseau d'eau potable, il est dépendant du débit de celui-ci (qui n'est pas, d'une manière générale, suffisant sur tout le territoire de la commune).



→ Le point d'eau naturel : il s'agit d'une réserve d'eau (étang, rivière...) permettant de disposer en permanence d'un volume d'eau constant pour assurer la défense incendie. Il suffit d'aménager une aire d'aspiration dont le coût n'est pas très élevé. Toutefois ces réserves naturelles sont souvent éloignées des habitations.



→ Le réservoir souple : Il présente l'avantage de répondre à un besoin en eau là où les autres solutions ne sont pas possibles. Toutefois, il reste difficile à mettre en place car il faut bénéficier d'une emprise foncière suffisante. Son installation est très onéreuse car il est nécessaire de faire un terrassement pour recevoir le réservoir souple ainsi que les aires d'aspiration, poser une clôture et mettre en place une signalétique adaptée. Le Maire, en donnant un avis favorable pour tout projet engage donc sa responsabilité au regard de cette DECI. Afin d'assurer la poursuite des projets de construction sur la commune, la municipalité a engagé un travail important à ce sujet. Depuis un peu plus d'un an, un état des lieux ainsi qu'un travail de projection a été réalisé en partenariat avec la SAUR pour établir le schéma communal de défense extérieur contre l'incendie (SCDECI). Ce document vise à proposer une cartographie de la commune en y précisant les aménagements à réaliser pour garantir une DECI acceptable qui devra être validée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) d'Ille et Vilaine.

A ce jour la commune de Bains-sur-Oust est la première commune du département à avoir réalisé ce document. Toutefois, il reste à entreprendre des travaux importants tant par la multitude des aménagements que par le coût que cela représente. En effet, ce sont environ 20 poteaux et autant de réservoirs souples qu'il est nécessaire de mettre en place. La municipalité a donc fait le choix d'établir une programmation de travaux qui s'étalera sur plusieurs années. En effet, les travaux à réaliser représentent un investissement estimé à un peu plus de 500 000 €. La municipalité a donc engagé un programme d'investissement pluriannuel qui devrait permettre à la commune d'être en conformité au regard de la DECI d'ici la fin du mandat.

Les travaux seront priorisés en fonction des permis accordés depuis 2018 et des projets en cours ou à venir. L'objectif final de cette opération vise non seulement à mettre la commune en conformité vis-à-vis de la réglementation mais aussi de proposer à chaque citoyen(ne) Bainsois(e) une égalité de traitement au regard de cette défense incendie.

L'incendie



Les travaux des aménagements du site de l'Île aux Pies en phase finale !

Après quelques rebondissements et de nombreux retards liés aux inondations du début de l'année 2020 ainsi qu'à la crise sanitaire que nous traversons, les travaux ont pu se poursuivre pour assurer les plantations prévues sur l'ensemble du site, pour la fin de l'automne 2020. Profitant de la fermeture du camping qui ne pouvait garantir les mesures de sécurité sanitaires pour ses utilisateurs, les travaux de pose des structures de jeux pour enfants (sur la plaine), de jeux multisports et de la tyrolienne ont pu se faire durant l'été. Les entreprises ont également profité de cette période pour réaliser les travaux préparatoires aux plantations ainsi qu'aux aménagements de la voirie dans le camping. Le retard pris en début d'année a pu être comblé pour permettre une utilisation optimale du site dès le printemps 2021. La baignade aménagée sera quant à elle opérationnelle au 1^{er} juillet 2021.

Le camping contraint de rester fermé l'été 2020 ; Les protocoles de désinfection (notamment du bloc sanitaire) imposés au printemps 2020 ont en effet entraîné la grave décision de fermeture du camping cette année (une première). Bien évidemment, la saison 2021 devra répondre au contexte sanitaire et aux mesures édictées par la loi. Il semble encore très compliqué de garantir la totale protection des campeurs qui utilisent un bloc sanitaire commun ; ce, par rapport à d'autres campings proposant des structures d'hébergement individualisées (type mobile home) qui disposent de leurs propres sanitaires. Ce n'est pas le cas du camping de BAINS-SUR-OUST qui accueille beaucoup de camps, avec de nombreux enfants, n'ayant d'autres choix que d'utiliser les équipements communs.

Une santé financière fragile ; Depuis plusieurs années le camping accuse un déficit chronique sur un exercice de 3 mois par an. L'amplitude d'ouverture du camping est désormais de 5 mois (condition des co-financeurs). Il semble, à ce jour, nécessaire de réfléchir à un mode de gestion plus adapté.

	2017	2018	2019	TOTAL H.T.
Fonctionnement Déficit	5736,78 €	17 114,08 €	16 948,74 €	39 799,60 €

Déficit du camping sur les 3 dernières années



Ces aménagements font l'objet de soutiens financiers du Département d'Ille et Vilaine, de la Région Bretagne, de l'Etat ainsi que de l'agence de l'eau.

L'Île aux Pies



Travaux dans le village

Les travaux routiers dans le village de Saint-Marcellin

Afin de faire baisser la vitesse des véhicules et de sécuriser la circulation piétonne, la première phase des travaux de réfection de la voie départementale (RD 67), qui traverse le village de Saint-Marcellin, a débuté en octobre 2020 pour se terminer courant novembre 2020. Ce projet a pour ambition de transformer cet axe routier important et source de danger pour les riverains en une « rue de ville ».

Les travaux visent à réduire la largeur de la voie à un passage plus étroit pour permettre le croisement en double sens voire en sens unique grâce à un dispositif d'écluse et à identifier des zones de circulation pour les cyclistes et les piétons. Ces travaux seront accompagnés de mesures d'abaissement de la limitation de vitesse de manière significative à 30 km/h, voire 20km/h.

Ces aménagements et ces mesures ont pour vocation d'appuyer l'image résidentielle du village pour une plus grande sérénité et sécurité dans les déplacements piétons et cyclistes.

Ce projet dont le montant s'élève à 335 035 € HT est financé par la commune avec le soutien de l'Etat, et du Département d'Ille et Vilaine.



COUT OPERATION H.T. : 335 035,00 €

ETAT -D.E.T.R.	D.E.T.R.	85 537,89 €	
DEPARTEMENT	Convention	42 583,00 €	
DEPARTEMENT	Amendes de police	56 983,00 €	
TOTAL AIDES FINANCIERES		185 103,89 €	55,25%
FINANCEMENT DE LA COMMUNE		149 931,11 €	44,75 %

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) entre dans sa dernière phase

Le contexte juridique

L'objectif d'un PLU, c'est de traduire le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de la commune sur une période de 10 ans. Le plan local d'urbanisme (PLU) est donc le document d'urbanisme de référence pour la planification de l'urbanisme au niveau communal. Le contexte juridique qui encadre le PLU est particulièrement étoffé. En effet parmi les textes qui encadrent les perspectives d'aménagement des centres ville, des bourgs des villages et des hameaux, en matière d'urbanisme et de logement, on trouve une série de Lois, notamment la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains votée le 13 décembre 2000, dite « loi SRU ». Puis en 2014, la Loi Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé (ALUR) a mis en place certain nombre de modifications concernant la protection de l'activité agricole et de l'environnement. Et en novembre 2018, la Loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) a apporté à nouveau des dispositifs complémentaires.

Le PLU demeure une attribution communale

En outre, le PLU doit également être « compatible » avec un certain nombre de documents supra-communaux comme le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays de Redon, le programme local de l'habitat (PLH) de Redon Agglomération ou bien encore, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, le SAGE Vilaine. À cet égard il convient de préciser que le conseil municipal au cours de la séance du 29 octobre 2020 a refusé à l'unanimité de confier le PLU à Redon agglomération, sa mise en œuvre reste donc une compétence communale.

Le PLU communal dont la révision a été décidée par le conseil municipal en décembre 2013, a dû prendre en compte toutes les évolutions successives afin de respecter la légalité de son contenu. Pour coordonner l'ensemble des dispositions, le bureau d'études Atelier d'Ys a été mandaté par la mairie afin de mettre le PLU en conformité. Le cabinet spécialisé dans l'urbanisme a ainsi organisé 27 réunions de travail qui ont permis de jeter les bases du nouveau plan et de ses règlements. Les élus qui composent le conseil municipal actuel se sont donné pour objectif de mener à terme cette révision du PLU dans des délais n'excédant pas un an dans la mesure du possible. Car pour achever la tâche entreprise, la municipalité doit encore poursuivre le programme qui doit être mis en œuvre selon l'échéancier suivant :

- Arrêt du PLU en Conseil Municipal
- Transmission du dossier de PLU pour avis aux Personnes Publiques Associées pour 3 mois de 3 mois de consultation.
- Pendant le même délai, consultation de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE), chargée d'émettre un avis sur l'impact du PLU sur l'environnement.
- Consultation simultanée de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) qui produit un avis notamment sur les hameaux constructibles, les changements de destination, et le règlement de la zone agricole.
- Après réception des avis ci-dessus, ouverture d'une enquête publique qui ne peut être inférieure à trente jours
- Modifications éventuelles du PLU pour prendre en compte les avis des PPA et le rapport du commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal, a voté à **l'unanimité**, lors de la dernière réunion du Conseil, le refus du PLUI (Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal). Ceci, afin d'assurer la souveraineté municipale sur la gestion du PLU.

Approbation du PLU en conseil municipal.

 Article rédigé par Didier LE STUNFF, Adjoint en charge du P.L.U., du patrimoine bâti, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du cadre de vie, de l'espace rural environnement et des maisons fleuries.

SEANCE DU 27 MAI 2020
1- Élection du maire

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) 0
- Nombre de suffrages blancs 6
- Nombre de suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9

Monsieur Daniel BARRE a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2- Élection des adjoints

Le conseil municipal a fixé à 6 (six) le nombre des adjoints au maire de la commune (Résultats du vote : 21 « pour » et 2 « blanc »).

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) 1
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 5
- Nombre de suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9

La liste de Madame Marie-Laure PONDARD a obtenu 17 voix

	NOM – PRENOM	FONCTION
1 ^{er} Adjoint	Madame Marie-Laure PONDARD	Finances – enfance – éducation – jeunesse - CM jeunes
2 ^{ème} Adjoint	Monsieur Philippe RENAUD	Voirie – sécurité – personnel technique – suivi chantiers
3 ^{ème} Adjoint	Madame Dominique HÉMERY	Culture – information communale – animation – patrimoine – camping - tourisme
4 ^{ème} Adjoint	Monsieur Philippe ELLEOUET	Sport – animations – associations – assemblées de quartier – OMSCL
5 ^{ème} Adjoint	Madame Nathalie MORICE	C.C.A.S. – affaires Sociales – santé – services à la personne
6 ^{ème} Adjoint	Monsieur Didier LE STUNFF	P.L.U. – patrimoine bâti – urbanisme – aménagement du territoire – cadre de vie – espace rural – environnement – maisons fleuries

2020-50 Délégations du Conseil Municipal au Maire

1) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de 40 000 € hors taxe (correspondant à ce jour et depuis le 1er janvier 2020, au seuil des marchés à procédure adaptée dispensés de publicité et de mise en concurrence).

2) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3) prononcer la déliurance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

4) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

5) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

6) demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans la limite de 200 000 €.

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (22 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION »), le conseil municipal décide de déléguer au Maire les six compétences mentionnées ci-dessus.

SEANCE DU 26 JUIN 2020
✓ ADMINISTRATION GENERALE

2020-51 - CONSTITUTION COMMISSIONS MUNICIPALES : création et intégration des Élus
Madame Marie-Laure PONDARD, Première Adjointe, propose aux élus du Conseil Municipal de s'inscrire pour siéger dans les commissions municipales créées, les élus sont répartis de la façon suivante :

1) VOIRIE – SÉCURITÉ (voirie, réseau routier, sécurité, suivis de chantiers)

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| - Daniel BARRE | - Philippe RENAUD |
| - Hervé BÉRARD | - Maryse ROYER |
| - Christine CHÉRAUD | - Florence SPANNEUT |
| - Patrick FONTAINE | - Benoît DAVID |
| - Gilbert GUÉRIF | - Patrice MENU |
| - Jean-François HÉLIN | - Isabelle HURTEL |

2) CADRE DE VIE (urbanisme, aménagement du territoire, environnement, espace rural, patrimoine bâti)

- Daniel BARRE
- Hervé BÉRARD
- Christine CHÉRAUD
- Joël CRUBLET
- Patrick FONTAINE
- Gilbert GUÉRIF
- Françoise GUYOT
- Didier LE STUNFF
- Marie-Christine PRAUD
- Philippe RENAUD
- Jean-Marc CARREAU
- Benoît DAVID
- Isabelle HURTEL
- Patrice MENU

3) ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE (enfance, jeunesse, CMJ, éducation)

- Daniel BARRE
- Joël CRUBLET
- Patrick FONTAINE
- Marine GOYON
- Françoise GUYOT
- Dominique HEMERY
- Marie-Laure PONDARD
- Jean-Marc CARREAU
- Florence SPANNEUT
- Benoît DAVID
- Patrice MENU
- Isabelle HURTEL

4) AFFAIRES SOCIALES (santé et handicap, services à la personne)

- Daniel BARRE
- Jean-François HÉLIN
- Marie JOLLY
- Nathalie MORICE
- Marie-Christine PRAUD
- Maryse ROYER
- Florence SPANNEUT
- Benoît DAVID
- Isabelle HURTEL
- Patrice MENU

5) VIE QUOTIDIENNE - ASSOCIATIVE ET COMMUNALE (animations, associations, assemblées de quartier)

- Daniel BARRE
- Joël CRUBLET
- Philippe ELLEOQUET
- Jean-François HÉLIN
- Dominique HEMERY
- Marie JOLLY
- Marie-Laure PONDARD
- Marie-Christine PRAUD
- Jean-Marc CARREAU
- Florence SPANNEUT
- Patrice MENU
- Isabelle HURTEL

6) COMMUNICATION – TOURISME – CULTURE ET PATRIMOINE (info-com, culture, tourisme-camping, animation patrimoine)

- Daniel BARRE
- Marine GOYON
- Gilbert GUÉRIF
- Françoise GUYOT
- Dominique HEMERY
- Marie JOLLY
- Didier LE STUNFF
- Nathalie MORICE
- Jean-Marc CARREAU
- Florence SPANNEUT

7) FINANCES – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Daniel BARRE
- Christine CHÉRAUD
- Philippe ELLEOQUET
- Jean-François HÉLIN
- Nathalie MORICE
- Marie-Laure PONDARD
- Philippe RENAUD
- Jean-Marc CARREAU
- Benoît DAVID
- Isabelle HURTEL
- Patrice MENU

Des Commissions « temporaires » sont également mises en place pour la durée des projets suivants :

• Médiathèque

- Daniel BARRE
- Dominique HEMERY
- Marie-Laure PONDARD
- Isabelle HURTEL
- Patrice MENU
- Jean-Marc CARREAU
- Benoît DAVID

• Maison de santé

- Daniel BARRE
- Patrick FONTAINE
- Dominique HEMERY
- Marie JOLLY
- Nathalie MORICE
- Philippe RENAUD
- Jean-Marc CARREAU
- Benoît DAVID
- Isabelle HURTEL
- Patrice MENU

• Révision du Plan Local d'Urbanisme

(l'ensemble du Conseil Municipal)

2020-52 CONSTITUTION C.A.O. Commission d'appel d'offres

Après s'être portés candidats, les délégués désignés par le Conseil Municipal sont :

Délégués titulaires : Mesdames Marie-Laure PONDARD et Isabelle HURTEL, Messieurs Philippe RENAUD, Patrick FONTAINE et Jean-Marc CARREAU.

Délégués suppléants : Mesdames Christine CHÉRAUD et Florence SPANNEUT, et Messieurs Joël CRUBLET, Jean-François HÉLIN, Patrice MENU.

✓ FONCIER

2020. 53 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelles MN 427 et 380

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

2020. 54 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle YA 354

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

2020. 55 / CESSION TERRAIN Emprise parcelle ZX 424 – Z.A. CHENE DU MOULIN

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (20 voix POUR et 3 voix CONTRE), le Conseil Municipal décide de :

- ♦ valider la cession d'une emprise foncière sur la parcelle cadastrée ZX 424 à Monsieur DUTERTRE Ludovic pour le compte d'une S.C.I. (en cours de création).
- ♦ de solliciter l'intervention d'un géomètre, aux frais de la Commune, pour opérer la division de ladite parcelle et définir la surface exacte à céder ;
- ♦ d'adopter le prix de vente à 7.65 € le m², sachant que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- ♦ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêche-

ment, un Adjoint – à signer l'acte notarié de transfert de propriété et toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

2020. 56 / CESSION MAISON MEDICALE – 15 place de la mairie – parcelle MN 536

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 voix POUR, 2 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS), le Conseil Municipal décide:

- ♦ d'émettre un accord de principe sur la vente dudit bâtiment à 140 000 €, sachant que les frais de géomètre et notaire seront à la charge de la Commune ;

2020. 57 / D.O.B. 2020 : Débat d'orientation budgétaire

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires 2020 et les approuve, dans leur globalité, à l'unanimité.

✓ FISCALITÉ

2020. 58 / TAUX D'IMPOSITION 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition comme suit :

- Taxe foncière – bâti = 19.74 %
- Taxe foncière – non bâti = 54.95 %

✓ FINANCES

2020. 59 / LIGNE DE TRESORERIE : Renouvellement

- ♦ Montant de la ligne de trésorerie : 300 000 €
- ♦ Durée : 12 mois
- ♦ Taux d'intérêt fixe à 0.35 % - périodicité trimestrielle, à terme échu
- ♦ Commission d'engagement : 0.10 % du montant emprunté, soit 300 €
- ♦ Commission de non utilisation : 0,10 %

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (21 voix POUR, 2 ABSTENTIONS), le Conseil Municipal décide:

- de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE une ouverture de crédit dite « ligne de trésorerie » aux conditions ci-dessus présentées ;

2020. 60 / SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les subventions 2020

TABLEAU JOINT

✓ PROJETS / TRAVAUX

2020. 61 / TRAVAUX MEDIATHEQUE : Avenants aux marchés de travaux

Quatre avenants sont soumis à l'assemblée, à savoir :

ENTREPRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT
VIGNON	Complément travaux : mur local poubelle. Maçonnerie pierres de récupération. Rehaussement du mur	6 740.79 €
	Travaux supplémentaires : jointoiement pierres mur clôture - fond de cour	6 280.40 €
MAISON DUBOIS	Modification du pied de poteau – ferrure - préau	302.95 €
JOUNEAU	Pose seuil damier en alu antidérapant contre porte automatique	185.15 €
PARIS	Meuble sous évier	825.00€

2020. 62 / TRAVAUX MEDIATHEQUE : modification sous-traitance lot 11 « revêtements sols – faïence »

L'entreprise soumet une modification de sa sous-traitance en ramenant le montant sous-traité à 8 326.50 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider l'acte modificatif de sous-traitance (DC4) présenté ci-dessus.

2020. 63 / AMENAGEMENTS DU SITE DE L'ILE AUX PIES : Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre

Un avenant est soumis à l'assemblée avec un complément d'honoraires de 2 250 € HT.

Ce qui porterait la rémunération du maître d'œuvre à 11 500 € HT, soit € 13 800 € TTC.

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (21 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstention), le Conseil Municipal décide d'adopter l'avenant ci-dessus présenté,

✓ DIVERS

2020. 64 / ENGAGEMENT DE DEPENSES : travaux divers

Monsieur Philippe RENAUD, Adjoint en charge des suivis de chantiers, propose à l'Assemblée d'adopter les devis présentés ci-dessous (dépenses d'investissement).

OBJET / PRESTATIONS	ENTREPRISE	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Reprise du mur pignon de la boulangerie « Ile aux Pains » Maçonnerie agglos et pierres + enduit	VIGNON	10 942.05 €	13 130.46 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider l'avenant présenté ci-dessus,

2020. 65 / OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Redevance réseau gaz 2020

Pour l'année 2020 et considérant une longueur de réseaux de 3 281 ml, la redevance s'élève à 271 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le montant de cette redevance due par GrDF et de procéder à son recouvrement.

ASSOCIATIONS LOCALES	MONTANTS	OBSERVATIONS
A.C.C.A. (Chasse)	320,00 €	
Amusiquonsnous	320,00 €	
Anciens Combattants et Prisonniers		Pas de demande
Art Flore	320,00 €	
Asso. Pour la Sauvegarde du patrimoine de la Frairie de la Rivière de l'Oust	320,00 €	
Association Bainsoise de Cyclotourisme (ABC)	327,60 €	15,60 € x 21 licenciés (en 2019)
Boules Bainsoises	320,00 €	
Cadets de Bains -Basket	592,80 €	15,60 € x 38 licenciés (en 2019)
Cadets de Bains - Foot	3 135,60 €	15.60 € x 201 licenciés (en 2019)
Cadets de Bains - Entraînement foot	5 100,00 €	Pour les enfants – Entraîneurs déclarés
Cadets de Bains - Assurance minibus		Sur présentation facture
Cercle généalogie Pays de l'Oust et Vilaine	320,00 €	
Club de l'Espérance	320,00 €	
Comité de Sauvegarde St Laurent		Pas de demande
Comité d'Entente frairie St Marcellin	320,00 €	
Couture et combines	320,00 €	
Echiquier de l'Oust	780,00 €	15,60 € x 50 licenciés (en 2019)
Fête de l'Île aux Pies (feu d'artifice)		Fête annulée en 2020
FNACA (AFN)	320,00 €	
Judo Club Bainsois	1232,40 €	15,60 x 79 licenciés (en 2019)
Korollerien Ar Vro	320,00 €	
Le Salon – La Morinais		Pas de demande
Les Gardons de R'don		Pas de demande
Les Patchs de L'Oust	320,00 €	
Les Randonneurs de Bains	320,00 €	
Les Voltigeurs de la Rivière d'Oust	320,00 €	
L'Outil en Main	320,00 €	
O.M.S.C.L (fonctionnement)	3 100,00 €	
O.M.S.C.L (stages si demandes)	1 000,00 €	Formation éducateurs foot : 500 € Stage Patch de l'Oust : 100 €
O.M.S.C.L Culture – fête musique	2 500,00 €	Sur présentation de facture
Poellgor Gouel Ballon	320,00 €	
Raquette Club Bainsois (BADABAINS)	320,00 €	
Stratège	320,00 €	
Tennis Club Bainsois		Pas de demande
Théâtre Jean d'Abondance	320,00 €	
Théâtre Nominoë		Gratuité salles
Tout Chat Tout	320,00 €	
Trail des 3 chapelles	320,00 €	
Association Ver-tige		Pas de demande
Y a pas de Yéélé	320,00 €	
ÉCOLES de BAINS	MONTANTS	OBSERVATIONS
Amicale Ecole publique – forfait / an	1 221,70 €	6,43 € x 190 élèves 2019/2020
APEL Ecole privée – forfait / an	996,65 €	6,43 € x 155 élèves 2019/2020
AUTRES ORGANISMES	MONTANTS	OBSERVATIONS
A.B.A.C (voitures de collection)	320,00 €	
A.I.D.E	976,50 €	
AFSEP (Ass. Sclérosés en Plaques)	35,00 €	
Association Prévention routière	80,00 €	
FNATH (accidentés de la vie)	35,00 €	
France ADOT 35	35,00 €	
Handicap services 35	35,00 €	
La Croix d'Or/Alcool assistance	35,00 €	
LA FEDE	1 000,00 €	
Le pass'port – Mieux-être	100,00 €	0,075 € par habitant
Les Baroudeurs Bainsois		Pas de demande
Office intercommunal sports pays de Redon	100,00 €	
Rêve de Clown		En attente de la demande
Tous Sensibles	320,00 €	
TOTAL	30 098,25 €	

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

✓ **ADMINISTRATION GENERALE****2020. 66 / C.C.A.S. Centre Communal d'Action Sociale : membres du Conseil d'Administration**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. à 10 dont la moitié est désignée par l'Assemblée.

Les membres élus sont : Mesdames Nathalie MORICE, Marie-Christine PRAUD, Maryse ROYER, Isabelle HURTEL et Florence SPANNEUT.

2020. 67 / COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : commissaires

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer la liste jointe.

2020. 68 / DESIGNATION DÉLÉGUÉS SDE 35

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS), le Conseil Municipal désigne :

- ♦ Monsieur Philippe RENAUD, en tant que titulaire,
- ♦ Monsieur Hervé BÉRARD, en tant que suppléant, pour représenter la Commune en tant que délégués SDE 35.

2020. 69 / DESIGNATION DÉLÉGUÉS FEDE des Pays de Vilaine

Après s'être portés candidats, les délégués désignés par le Conseil Municipal, à la majorité des voix (20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS), sont :

- ♦ Monsieur Philippe ELLEOUET, en tant que titulaire,
- ♦ Monsieur Gilbert GUÉRIF, en tant que suppléant,

2020. 70 / DESIGNATION DÉLÉGUÉS A.I.D.E. – emploi services

Après s'être portées candidates, les déléguées désignées par le Conseil Municipal, à la majorité des voix (20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS), sont :

- Mesdames Nathalie MORICE, Maryse ROYER et Marie-Christine PRAUD.

2020. 71 / DESIGNATION DÉLÉGUÉS COPAS

Après s'être portée candidate, la déléguée désignée par le Conseil Municipal, à la majorité des voix (20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS) est Madame Nathalie MORICE.

2020. 72 / DESIGNATION DÉLÉGUÉ CLIC REDON AGGLOMERATION

Après s'être portée candidate, la déléguée désignée par le Conseil Municipal, à la majorité des voix (20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS), est Madame Françoise GUYOT.

2020. 73 / DESIGNATION REPRÉSENTANTS COMITÉ D'APPUI DU CENTRE HOSPITALIER

Après délibération, Madame Maryse ROYER est désignée correspondante titulaire à la majorité des voix (17 voix POUR et 6 CONTRE). Puis Monsieur Jean-Marc CARREAU est désigné à l'unanimité en tant que correspondant suppléant.

2020. 73 / DESIGNATION REPRÉSENTANTS COMITÉ D'APPUI DU CENTRE HOSPITALIER

Après délibération, Madame Maryse ROYER est désignée correspondante titulaire à la majorité des voix (17 voix POUR et 6 CONTRE). Puis Monsieur Jean-Marc CARREAU est désigné à l'unanimité en tant que correspondant suppléant.

2020. 74 / DESIGNATION REPRÉSENTANTS MISSION LOCALE DU PAYS DE REDON

Après s'être portées candidates, les déléguées désignées à l'unanimité par le Conseil Municipal, pour représenter la Commune au sein de la Mission locale du Pays de Redon sont Mesdames Marie-Laure PONDARD et Isabelle HURTEL.

2020. 75 / DESIGNATION REPRÉSENTANTS SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Après s'être porté candidat, Monsieur Jean-François HÉLIN a été désigné par le Conseil Municipal, à la majorité des voix (20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS), référent « sécurité routière ».

2020. 76 / DESIGNATION REFERENTS OMSCL

Après s'être portés candidats, les délégués désignés par le Conseil Municipal à la majorité des voix (22 voix POUR et 1 ABSTENTION) pour représenter la Commune au sein de l'OMSCL, sont :

- ♦ Madame Marie-Laure PONDARD
- ♦ Madame Dominique HEMERY
- ♦ Monsieur Jean-Marc CARREAU
- ♦ Monsieur Benoît DAVID

2020. 77 / DESIGNATION REFERENTS OGEC

Après s'être portées candidates, les représentantes désignées par le Conseil Municipal à la majorité des voix (20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS) pour représenter la Commune au sein de l'OGEC, sont :

- ♦ Madame Marie-Laure PONDARD, en tant que titulaire
- ♦ Madame Marie-Armelle JOLLY, en tant que suppléante

2020. 78 / DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE

Après s'être portés candidats, les élus désignés par le Conseil Municipal, à la majorité des voix (20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS), sont :

- ♦ Monsieur Gilbert GUÉRIF, correspondant « défense » titulaire.
- ♦ Monsieur Philippe RENAUD, correspondant « défense » suppléant.

2020. 79 / DESIGNATION CORRESPONDANT ARIC

Après s'être porté candidat, l'élu désigné par le Conseil Municipal, à la majorité des voix (20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS) pour être correspondant ARIC est Monsieur Joël CRUBLET.

✓ FONCIER
2020. 80 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelle YA 562

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix à l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

2020. 81 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelle ZY 424

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

2020. 82 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelle ZX 455

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

✓ FONCIER
2020. 83 / BUDGET PRIMITIF 2020 : Commune - budget principal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif 2020 de la Commune – budget principal.

Celui-ci s'équilibre de la façon suivante :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	2 966 081 €	Reports = 3 995 556 € B.P. = 601 389 € TOTAL ... 4 596 945 €
Recettes	2 966 081 €	Reports = 632 711 € B.P. = 3 964 234 € TOTAL ... 4 596 945 €

2020. 84 / BUDGET PRIMITIF 2020 : Camping - budget annexe

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif 2020 du Camping – budget annexe.

Celui-ci s'équilibre de la façon suivante :

Hors taxe	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	14 800 €	Reports = 190 362.00 € B.P. = - 4 906.24 € TOTAL ... 185 455.76 €
Recettes	14 800 €	Reports = 27 500.00 € B.P. = 157 955.76 € TOTAL ... 185 455.76 €

✓ PROJETS / TRAVAUX
2020. 85 / TRAVAUX MEDIATHEQUE : Avenants aux marchés de travaux

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (21 POUR et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'adopter les avenants ci-dessus présentés.

ENTREPRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ € HT
VIGNON	Complément travaux : mur local poubelle. Maçonnerie pierres de récupération. Rehaussement du mur	6 740.79 € ANNULÉ	
	Démolition et reprise du mur local poubelle. Maçonnerie de pierres de récupération	13 121.47 €	374 186.49 €
JOUNEAU	Modification modèle stores	- 1 863.08 €	101 196.33 €
ROBERT	Poste de relevage E.U. eaux usées	3 550.00 €	42 788.30 €

2020. 86 / MEDIATHEQUE : Acquisition mobilier et équipements

N° LOT	LIBELLÉ LOT	SOCIETE	MONTANT H.T.
1	Rayonnages, bacs et mobilier pour l'espace multimédia et la bibliothèque	I.D.M	74 944,58 €
2	Décoration, matériel d'exposition, tables et assises	I.D.M	20 251,01 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ♦ de se conformer à l'avis de la commission d'analyse des offres ;
- ♦ d'attribuer les marchés de fourniture et d'installation de mobilier, matériel et équipement pour la médiathèque, à l'entreprise I.D.M. de NANTES et pour les montants indiqués ;

✓ RESSOURCES HUMAINES
2020. 87 / SERVICES TECHNIQUES - VACANCE DE POSTE : Procédure de recrutement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ♦ de valider le recrutement d'un agent titulaire qui sera affecté aux services techniques de la Commune ;
- ♦ d'autoriser la procédure de recrutement sur un emploi de catégorie B ou C, à temps complet ;

2020. 88 / AGENT CONTRACTUEL : Remplacement d'un agent titulaire et accroissement temporaire d'activité

Les caractéristiques de cet emploi en C.D.D (contrat à durée déterminée) seraient les suivantes :

- Catégorie d'emploi : C
- Grade : Adjoint technique
- Temps de travail : complet – 35 heures hebdomadaires
- Durée : 6 mois, renouvelable
- Rémunération : sur la base indiciaire du grade d'Adjoint technique / 1^{er} échelon.
- Date d'effet envisagée : 15 septembre 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le recrutement d'un agent contractuel

✓ AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISOCIAIRES

2020. 89 / RESTAURATION COLLECTIVE : avenant au marché de fourniture et livraison de repas

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 voix POUR et 5 CONTRE), le Conseil Municipal décide de donner délégation à Monsieur le Maire ou Madame Marie-Laure PONDARD pour négocier au mieux les intérêts de la Commune dans le cadre de cet avenant à passer avec la Société CONVIVIO.

2020. 90 / ECOLES : participation aux sorties scolaires 2020 / 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire cette participation financière, pour les sorties scolaires organisées durant l'année scolaire 2020/2021 et fixe le montant de l'aide financière à 2.91 € / élève / sortie scolaire.

2020. 91 / ECOLES : participation aux séjours scolaires 2020 / 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide de reconduire cette participation financière pour les séjours scolaires organisés durant l'année scolaire 2020/2021, comme suit :

SEJOURS à	TARIFS 2020 / 2021
+ de 100 km	3.99 €

2020. 92 / RESTAURATION COLLECTIVE : tarifs 2020/2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et fixe pour l'année scolaire 2020 / 2021 les tarifs de restauration collective comme suit :

RESTAURATION COLLECTIVE	TARIFS 2020 / 2021
Enfant de maternelle	3.90 €
Enfant du primaire	4.08 €
Adulte	5.52 €
Enfant apportant son repas sous la responsabilité de la famille <i>En cas d'allergie - régime spécifique</i>	1.78 €
Majoration pour non inscription dans les délais, sans motif valable	+ 1.00 € par repas concerné

Il est décidé par ailleurs de reconduire 2 autres tarifs :

- ♦ pour les rationnaires qui suivent un régime alimentaire spécifique lié à la santé de l'enfant (notamment en cas d'allergie) et qui apportent leur repas au restaurant municipal ; Ceci, sous l'entière responsabilité de la famille
Tarif équivalent à la garderie, soit 1.78 €
- ♦ pour les rationnaires occasionnels s'ils ne sont pas inscrits la veille, avant 10h, sans motif valable.

Application d'une majoration des tarifs indiqués ci-dessus, à + 1.00 € par repas.

2020. 93 / GARDERIE MUNICIPALE : tarifs 2020 / 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer cette augmentation et fixe pour l'année scolaire 2020 / 2021 les tarifs de la garderie municipale comme suit :

	TARIFS 2020 / 2021		
	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant
Arrivée avant 8 h	1,78 €	1,63 €	1,44 €
Arrivée après 8 h	0,91 €	0,80 €	0,73 €
Départ avant 17h15	0,91 €	0,80 €	0,73 €
Départ de 17h15 à 17h45	1,78 €	1,63 €	1,44 €
Départ après 17h45	2,69 €	2,43 €	2.18 €

✓ INTERCOMMUNALITÉ

2020. 94 / DELEGATION DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES AUX COMMUNES

La présente délibération a pour objet d'acter le principe de délégation de la compétence eaux pluviales de REDON Agglomération à la commune de BAINS SUR OUST par le biais du conventionnement.

Sur ce rapport, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- D'approuver le principe de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines, sur le périmètre précédemment établi (canalisations des bourgs principaux seulement), à compter du 1er janvier 2020 ;
- D'approuver le principe de gestion budgétaire à l'échelle communale.

NOM	ADRESSE
DAGNAUD Didier	1 Rue de Munchhouse 35600 BAINS SUR OUST
DOUAUD Philippe	1 La Perette 35600 BAINS SUR OUST
GAVAUD Michel	9 La Coltrie 35600 BAINS SUR OUST
HAMON Jean	3 La Chevalleraye 35600 BAINS SUR OUST
MACE Jean	19 La Bayais 35600 BAINS SUR OUST
TEXIER Mireille	30 La Ruée 35600 BAINS SUR OUST
LUCAS Jacques	41 Rue de la Vieille Ville 35600 REDON
de TROGOFF Yvon	1 Le Trécouët 35600 BAINS SUR OUST
APPERRY Louis	8 Cancave 35600 BAINS SUR OUST
HURTEL Michel	1 L'Archais 35600 BAINS SUR OUST
RENAUD Patrick	1 Rialland Meur 35600 BAINS SUR OUST
MARCHAND Claudine	2 Rue de Munchhouse 35600 BAINS SUR OUST
MARTEL Marie-France	1 Cancave 35600 BAINS SUR OUST
MORICE Christiane	6 Impasse de la Broussais 35600 BAINS SUR OUST
OGER Michel	1 La Vigne 35600 BAINS SUR OUST
GUIHAIRE Jean-Claude	1 Rolland 35600 BAINS SUR OUST
QUELARD Alain	1 La Derais 35600 BAINS SUR OUST
GICQUEL Daniel	5 La Lande des Couédies 35600 BAINS SUR OUST
MAULAVE Dany	8 Impasse de la Broussais 35600 BAINS SUR OUST
GERARD Joseph	1 Le Moulin de Benette 35600 BAINS SUR OUST
LE TOULLEC Alain	2 Impasse des Grêles 35600 BAINS SUR OUST
GILLET Josette	8 Impasse de Saint Meen 35600 BAINS SUR OUST
MAHE Evelyne	16 La Coltrie 35600 BAINS SUR OUST
DUBOIS Thierry	9 La Grée de la Roche du Theil 35600 BAINS SUR OUST
FEAT-TOULOUSE Colette	18 L'Archais 35600 BAINS SUR OUST
FRANCOIS Jacques	22 Le Clos du Bignon 35600 BAINS SUR OUST
PONDARD Jean-Michel	22 Le Bléheu 35600 BAINS SUR OUST
CORBIN Célia	11 Saint Meen 35600 BAINS SUR OUST
CHEVAL Maryvonne	16 Le Bois Montant 35600 BAINS SUR OUST
PITault Jean-Michel	15 Tournebride 35600 BAINS SUR OUST
GORY Robert	25 Le Port Corbin 35600 BAINS SUR OUST
DEHEUNYNCK Grégoire	4 La Derais 35600 BAINS SUR OUST

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

✓ ADMINISTRATION GENERALE
2020. 95 / CONSTITUTION DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 « POUR », 2 « CONTRE », et 3 « ABSTENTIONS »), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'augmentation du nombre maximum de membres par commission qui passe ainsi à 25 (au lieu de 20)
 - de compléter le tableau des commissions en désignant dans certaines d'entre elles des élus supplémentaires - afin qu'ils restent majoritaires -, à savoir :

- ♦ Commission voirie-sécurité : Monsieur Didier LE STUNFF
- ♦ Commission affaires sociales : Madame Christine CHÉRAUD
- ♦ Commission communication, tourisme, culture et patrimoine : Mesdames Marie-Laure PONDARD et Marie-Christine PRAUD

- ♦ Commission finances-développement économique : Monsieur Didier LE STUNFF et Mesdames Dominique HEMERY et Françoise GUYOT

- de valider la composition des commissions extra-municipales telle qu'elle est décrite ci-dessous :

Commission voirie-sécurité - Élu référent : Philippe RENAUD

	MEMBRES ELUS	MEMBRES NON ELUS
1	BARRE Daniel	PITAUULT Jean-Michel
2	BÉRARD Hervé	RIO Daniel
3	CHÉRAUD Christine	OGER Dominique
4	DAVID Benoît	HAMON Jean
5	FONTAINE Patrick	DALLERAC Florent
6	GUÉRIF Gilbert	MÉNARD Jeannick
7	HÉLIN Jean-François	ALDEBERT François
8	LE STUNFF Didier	GUEZEL Patrick
9	MENU Patrice (<i>titulaire</i>) HURTEL Isabelle (<i>suppléante</i>)	AUGOT Valérie
10	RENAUD Philippe	JOLY Philippe
11	ROYER Maryse	DUBOIS Thierry
12	SPANNEUT Florence	

Commission cadre de vie - Élu référent : Didier LE STUNFF

	MEMBRES ELUS	MEMBRES NON ELUS
1	BARRE Daniel	PARENT Josyane
2	BÉRARD Hervé	BLOUIN Thierry
3	CARREAU Jean-Marc	GORY Robert
4	CHÉRAUD Christine	DUGAST Séverine
5	CRUBLET Joël	VAILLANT Roland
6	DAVID Benoît	BOYER Kévin
7	FONTAINE Patrick	LAMBERT Bernard
8	GUÉRIF Gilbert	BRULE Christian
9	GUYOT Françoise	BOUCHET Patrick
10	HURTEL Isabelle (<i>titulaire</i>) MENU Patrice (<i>suppléant</i>)	PABOEUF François
11	LE STUNFF Didier	LEBRUN Dominique
12	PRAUD Marie-Christine	DAVY Claude
13	RENAUD Philippe	

Commission éducation-enfance-jeunesse - Élu référent : Marie-Laure PONDARD

	MEMBRES ELUS	MEMBRES NON ELUS
1	BARRE Daniel	BLOUIN Guilaine
2	CARREAU Jean-Marc	MÉNARD Sophie
3	CRUBLET Joël	ARRETGROS Blandine
4	DAVID Benoît	DIGOT Florence
5	FONTAINE Patrick	LE TOULLEC Céline
6	GOYON Marine	ROBIN Catherine
7	GUYOT Françoise	
8	HÉMERY Dominique	
9	MENU Patrice (<i>titulaire</i>) HURTEL Isabelle (<i>suppléante</i>)	
10	PONDARD Marie-Laure	
11	SPANNEUT Florence	

Commission affaires sociales - élue référente : Nathalie MORICE

	MEMBRES ELUS	MEMBRES NON ELUS
1	BARRE Daniel	BOUAS Françoise
2	CHÉRAUD Christine	GAVAUD Michel
3	DAVID Benoît	JARRIER Thomas
4	HÉLIN Jean-François	GUEZEL Laurence
5	HURTEL Isabelle (<i>titulaire</i>) MENU Patrice (<i>suppléant</i>)	FOURAGE Agnès
6	JOLLY Marie-Armelle	GILLET Josette
7	MORICE Nathalie	MAULAVÉ Martine
8	PRAUD Marie-Christine	RICAUD Sandie
9	ROYER Maryse	ARRETGROS Blandine
10	SPANNEUT Florence	

Commission vie quotidienne-associative et communale - Élu référent : Philippe ELLEOUE

	MEMBRES ELUS	MEMBRES NON ELUS
1	BARRE Daniel	GUIHAIRE Jean-Claude
2	CARREAU Jean-Marc	FEAT-TOULOUSE Colette
3	CRUBLET Joël	ORHAN Jean-Paul
4	ELLEOUE Philippe	GORY Robert
5	HÉLIN Jean-François	HALLIER Florence
6	HÉMERY Dominique	GUEZEL Laurence
7	JOLLY Marie-Armelle	LE TOULLEC Alain
8	MENU Patrice (<i>titulaire</i>) HURTEL Isabelle (<i>suppléante</i>)	CHANAL Jeanne
9	PONDARD Marie-Laure	
10	PRAUD Marie-Christine	
11	SPANNEUT Florence	

Commission communication-tourisme-culture-patrimoine
- Élu(e) référente : Dominique HEMERY

	MEMBRES ELUS	MEMBRES NON ELUS
1	BARRE Daniel	GAIGÉARD Didier
2	CARREAU Jean-Marc	PENNUEN Franck
3	GOYON Marine	LEBOSSÉ Annie
4	GUÉRIF Gilbert	LE NAY Alain
5	GUYOT Françoise	PORTIER Sabrina
6	HÉMERY Dominique	MAZAUD Jean-Albert
7	JOLLY Marie-Armelle	HASCOET Brigitte
8	LE STUNFF Didier	MACE-TRUCHOT Yves
9	MORICE Nathalie	RAITHIER Nathalie
10	PONDARD Marie-Laure	MARCHAND Claudine
11	PRAUD Marie-Christine	OGER Joël
12	SPANNEUT Florence	

Commission finances-développement économique
Élus référents : Daniel BARRE – Marie-Laure PONDARD

	MEMBRES ELUS	MEMBRES NON ELUS
1	BARRE Daniel	JANNIN Jean-Paul
2	CARREAU Jean-Marc	LEBOSSÉ Annie
3	CHERAUD Christine	DOUAUD Philippe
4	DAVID Benoît	FRANCOIS Jacques
5	ELLEOUET Philippe	DERVAL Marc
6	GUYOT Françoise	CHEVAL Claude
7	HÉLIN Jean-François	MEVEL Yann-Vari
8	HÉMERY Dominique	LE TOULLEC Alain
9	HURTEL Isabelle (<i>titulaire</i>) MENU Patrice (<i>suppléant</i>)	GERARD Joseph
10	LE STUNFF Didier	LEMÉE Marc
11	MORICE Nathalie	MARTEL Bruno
12	PONDARD Marie-Laure	GICQUEL Daniel
13	RENAUD Philippe	

2020.96 DELEGATIONS DE FONCTIONS A 2 CONSEILLERS MUNICIPAUX

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 « POUR » et 5 ABSTENTIONS), le Conseil Municipal décide de déléguer les fonctions détaillées ci-dessus à :

- Monsieur Patrick FONTAINE, dans le cadre de la GESTION DU PATRIMOINE BÂTI
- Madame Marie-Armelle JOLLY, dans le cadre des ASSEMBLÉES DE QUARTIERS.

La nomination de ces deux conseillers municipaux délégués génère une nouvelle répartition des indemnités des Elus. Ce point fait l'objet de la délibération suivante.

2020-97 INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS

(*) A ce jour, l'indice terminal de référence – 1027 – correspond à 3.889,40 € brut mensuel, soit 46.672,81 € brut annuel

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 « POUR » et 5 ABSTENTIONS), le Conseil Municipal décide :

- de revoir la répartition des indemnités de fonction des élus

- d'adopter les taux correspondants aux indemnités de fonction des élus, tels que mentionnés ci-dessus.

Date d'effet : 1^{er} octobre 2020.

ELUS	Taux	Montant brut (*)	
	%	mensuel	annuel
Maire	53	2 061,38 €	24 736,56 €
1er Adjoint	26	1 011,24 €	12 134,88 €
2ème Adjoint	20	777,88 €	9 334,56 €
3ème Adjoint	20	777,88 €	9 334,56 €
4ème Adjoint	20	777,88 €	9 334,56 €
5ème Adjoint	20	777,88 €	9 334,56 €
6ème Adjoint	20	777,88 €	9 334,56 €
Conseiller municipal 1	4	155,58 €	1 866,96 €
Conseiller municipal 2	4	155,58 €	1 866,96 €
TOTAL		7 273,18 €	87 278,16 €

2020-98 / FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer l'enveloppe budgétaire annuelle destinée à la formation des élus municipaux à 3% maximum du montant des indemnités des élus.

✓ **FONCIER**

2020-99 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles ZB 181 & 182

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

2020. 100 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles MN 481 & 664

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

2020-101 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelle YA 500

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

✓ **PROJETS / TRAVAUX**

2020-102 VOIRIE - TRAVAUX SECURITAIRES « Saint Marcellin » - Subvention au titre de la répartition des amendes de police

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- d'approuver la réalisation des travaux sécuritaires de voirie à « Saint Marcellin » et le financement du département tel que décrit ci-dessus ;
- de s'engager à exécuter les travaux subventionnés dans les plus brefs délais.

2020. 103 / AMENAGEMENTS TOURISTIQUES DU SITE DE L'ILE AUX PIES : Demande de subvention au titre du contrat départemental de territoire

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT prévisionnel	Montant	%
ETAT - DETR / DSIL 2020	44 000,00 €	11,44%
DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE (contrat de territoire)	113 400,00 €	29,48%
Région Bretagne (Alliance touristique)	25 230,00 €	6,56%
AGENCE DE L'EAU Loire Bretagne	3 300,00 €	0,86%
TOTAL SUBVENTIONS ATTENDUES	185 930,00 €	48,34%
FINANCEMENT COMMUNAL	198 729,09 €	51,66%
TOTAL	384 659,09 €	100%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter l'opération concernant les aménagements touristiques du site de l'île aux Pies tels que décrits ci-dessus ;
- D'arrêter les modalités de financement telles qu'indiquées ci-dessus,
- De solliciter le soutien financier du département, au titre du contrat départemental du territoire, à hauteur de 113 400 €.

2020. 104 / AMENAGEMENTS TOURISTIQUES DU SITE DE L'ILE AUX PIES : Demande de subvention au titre du contrat de destination - Région BRETAGNE

PLAN DE FINANCEMENT prévisionnel	Montant	%
ETAT - DETR / DSIL 2020	44 000,00 €	11,44%
DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE (contrat de territoire)	113 400,00 €	29,48%
Région Bretagne (Alliance touristique)	25 230,00 €	6,56%
AGENCE DE L'EAU Loire Bretagne	3 300,00 €	0,86%
TOTAL SUBVENTIONS ATTENDUES	185 930,00 €	48,34%
FINANCEMENT COMMUNAL	198 729,09 €	51,66%
TOTAL	384 659,09 €	100%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter l'opération concernant les aménagements touristiques du site de l'île aux Pies tels que décrits ci-dessus ;
- De solliciter le soutien financier de la Région Bretagne, au titre des fonds Régionaux du contrat de destination, à hauteur de 25 230€ pour l'opération concernant les aménagements touristiques du site de l'île aux Pies tels que décrits ci-dessus ;

2020. 105 / TRAVAUX MEDIATHEQUE : Avenant aux marchés de travaux

N. A V	N. L O T	ENTREPRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ € HT	% AVENANT
2	14	ROQUET	Point d'eau complémentaire + savon + essuie mains	404.60 €	71 509.28 €	0.57 %

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (22 « POUR », 1 ABSTENTION), le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'adopter l'avenant ci-dessus présenté ;
- ♦ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint - pour intervenir à la signature dudit avenant et de toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

2020. 106 / SDE35 – Extension éclairage public secteur maison de santé

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public dans le secteur de la maison de santé,
- d'adopter le calcul prévisionnel de la participation financière de la Comme estimée à 39 341.61 €
- de lancer l'étude détaillée

✓ INTERCOMMUNALITÉ
2020. 107 / REDON AGGLOMERATION - CLECT – Commission d'évaluation des charges transférées : Désignation de 2 représentants

Après s'être portés candidats, les représentants désignés à la majorité des voix (18 « POUR », 5 ABSTENTIONS), pour siéger à la CLECT - commission d'évaluation des charges transférées – de REDON Agglomération, sont :

- Titulaire : Monsieur Daniel BARRE
- Suppléant : Monsieur Philippe ELLEOUE.

2020. 108 / REDON AGGLOMERATION - CIID – Commission intercommunale des impôts directs : Proposition de 2 représentants

Après s'être portés candidats, les représentants désignés à la majorité des voix (18 « POUR », 5 ABSTENTIONS), pour siéger éventuellement à la CIID – commission intercommunale des impôts directs – de REDON Agglomération, sont :

- En tant que commissaire titulaire : Madame Marie-Laure PONDARD, née le 2 octobre 1961, 4 La Grande Métairie 35600 BAINS SUR OUST, catégorie de contribuable : taxe sur le foncier bâti
- En tant que commissaire suppléant : Monsieur Didier LE STUNFF, né le 2 décembre 1952, 20 La Perrette, 35600 BAINS SUR OUST, catégorie de contribuable : taxe d'habitation

2020. 109 / SMAGSNBVO – Syndicat mixte d'aménagement du grand site naturel de la basse vallée de l'Oust - Proposition de 2 représentants

Après s'être portés candidats, les représentants désignés à la majorité des voix (18 « POUR », 5 ABSTENTIONS), pour éventuellement intégrer le SMAGSNBVO sont :

- Madame Dominique HEMERY
- Monsieur Didier LE STUNFF.

✓ **DIVERS**

2020. 110 / SUBVENTIONS 2020 : délibération complémentaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'allouer une subvention complémentaire de 160 € à l'association des anciens combattants ;
- de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Association ASPFRO afin de couvrir ses charges relatives à la chapelle (impôts et assurance) ;

- d'adopter le principe d'aider, sous certaines conditions, les associations bainsoises qui exprimeraient leurs difficultés financières dues à des actions qui n'ont pu se réaliser en raison de la crise sanitaire. Une subvention complémentaire de 300 € pourrait être versée ;

- de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement un Adjoint – pour désigner, au vu de justificatifs, les éventuels bénéficiaires de cette subvention complémentaire de 300 €.

2020. 111 / HALLES DU LAVOIR : Mise à disposition à des associations extérieures

En fait, après différents échanges, Monsieur Philippe ELLEOUET explique à l'Assemblée que l'association de la chorale Florilège de Redon a retiré sa demande en raison d'un problème de sonorité et de chauffage dans la salle « les halles du lavoir ».

La présente délibération est donc sans objet et annulée.



Bains, naturellement !



● **Vie municipale de fin mai à fin octobre 2020 : cinq mois pour ...**

Depuis le début de ce nouveau mandat (officiellement le 27 mai date de l'élection du Maire), nous ne pouvons que constater :

- **Une frilosité notable : annulation de manifestations et fermeture du camping municipal de BAINS** lors de cette saison estivale, alors que tous les autres campings municipaux de notre région étaient ouverts, le Coronavirus en est l'excuse et vraisemblablement pas toujours la cause. Nous sommes intervenus pour notifier notre désaccord : annuler une manifestation ou l'ouverture d'un service avant même de connaître les mesures sanitaires qui seront imposées à la date de ces événements est un renoncement, pas une politique locale ...

- **Une cession d'un terrain communal à prix plancher sans négociation** - c'est-à-dire avec un rabais de 15% par rapport au prix estimé par le service des domaines, soit le maximum autorisé légalement - au dépend des finances communales (6075 € tout de même). Et, il s'en est fallu de peu pour que l'actuelle maison médicale ne subisse le même sort... l'acquéreur potentiel ayant renoncé.

- **Un projet de PLU de BAINS en sommeil.** Nous n'avons eu de cesse de répéter qu'il est impératif que BAINS poursuive son projet de PLU et surtout que la Municipalité prenne les dispositions pour garder la maîtrise de notre urbanisme et du développement de notre commune. Si cette compétence tombait dans l'escarcelle de Redon Agglomération, le PLU intercommunal - sur les 31 communes - ne nous laisserait pas maître de nos choix et de très nombreux terrains constructibles aujourd'hui ... ne le seraient plus demain. Réponse de Monsieur le Maire lors du Conseil Municipal de juillet : « On va réunir la commission courant septembre pour relancer ce projet ». Mais à ce jour nous n'avons rien vu venir et nous attendons encore. Une hypothétique réunion est programmée fin novembre.

- **Une volonté affichée de se débarrasser de la gestion du camping municipal** alors même que la commune y a réalisé plus de 475 000 d'euros d'investissement ces trois dernières années...

- **Une réaction bien molle de la Municipalité face à la fermeture projetée du bureau de poste de BAINS !**

Au regard de ces éléments (et de quelques autres), nous nous interrogeons quant à la réelle volonté de développement et d'animation de notre commune par la nouvelle municipalité.

Nous proposons bien au contraire de poursuivre et développer autant que faire se peut les animations sur BAINS et de défendre les intérêts communaux à l'intérieur de notre commune comme à l'extérieur : du PLU qui doit rester communal aux services et patrimoines communaux qui doivent être valorisés au mieux !

Demeurant à votre écoute... pour Bains, Naturellement !

Jean-Marc CARREAU, Florence SPANNEUT et Benoit DAVID pour la liste BAINS NATURELLEMENT

Notre parole

Espace multimédia

Ce début d'année sera marqué par l'ouverture de la médiathèque après 2 ans ½ de travaux. Depuis presque 20 ans, l'espace multimédi@ propose des cours d'informatique dans l'idée de démocratiser l'outil. Cela n'a jamais été aussi vrai que pendant le confinement où cet outil nous a permis de « garder le lien » avec notre famille....Mais parfois aussi, il nous a joué des tours n'ayant pas les bases nécessaires pour s'en « dépatouiller » !

Pour certains d'entre nous (sénior), l'informatique paraît abstrait et complexe. Notre mission est de le rendre accessible au plus grand nombre, se décomplexer en apprenant simplement, voire de façon ludique...et dans la bonne humeur !



Se familiariser avec l'informatique...

Quelques exemples concrets :

Comment vider son appareil photo numérique ou téléphone portable, ranger les photos, écrire un mail, envoyer une pièce jointe, comprendre comment utiliser le traitement de texte, ajouter une application sur sa tablette, regarder un replay, faire une recherche sur internet, créer un compte sur une plateforme administrative (ameli.fr...), aller chercher ces résultats. Autant de thèmes qui peuvent être abordés au sein de l'espace multimédi@.

Répondre à vos attentes est notre mission, afin de vous sentir en adéquation avec vos proches. Souvent « nargué » sur les termes informatiques, il est difficile de suivre une conversation avec vos enfants ou petits-enfants. Il est préférable d'apprendre avec une tierce personne qu'avec vos proches.

Attention l'espace multimédia n'est pas un centre de formation, au sens propre du terme, on travaille sur les fondamentaux et accentue l'aspect ludique.

Au fil des années, l'espace multimédia s'est façonné une image de lieu convivial en conciliant l'apprentissage avec les compétences nécessaires.

Vous pouvez amener votre ordinateur portable, tablette ou utiliser les outils de l'espace. N'hésitez pas à contacter Anne-Michelle au 02.99.91.70.87

Bibliothèque



« Venir au Multimédia m'a permis de briser la solitude, de voir d'autres personnes dans un climat de confiance et au fil du temps, d'amitié !

J'y ai tout appris : du fonctionnement à la manipulation de l'ordinateur ! Progressivement, sans esprit de compétition et sans pression. Pour les personnes qui hésitent à venir, je leur dirai qu'elles n'aient pas peur de pousser la porte. L'animatrice est à notre écoute ! On est tous à égalité ! »

Philippe.

« A l'heure où on ne parle que du numérique, je ne peux qu'encourager les personnes désirant perfectionner leur savoir, à venir au multimédia ! On est bien accompagné, on y apprend et on tisse du lien social ! Venez sans hésiter ! Pas de note à la fin du mois ! Pas de chouchou dans notre classe ! Notre jockey (l'animatrice) est polyvalente ! »

Roger

« J'ai rencontré des personnes au cours d'informatique et depuis nous avons tissé des liens d'amitié »

Jacqueline

« N'hésitez pas à venir prendre des cours d'informatique à l'espace sans appréhension, sans être jugés, quelque soit votre niveau ! L'animatrice est à votre écoute ! Nous avons débuté le 8 septembre dernier ! Depuis, nous avons appris à imprimer un document à partir d'un mail, ouvrir un mail et le transférer, ranger des photos, envoyer des photos par mail, créer un contact, chercher une émission en replay, chercher dans You Tube et Wikipédia. Alors, pour apprendre ! N'hésitez, venez ! »

Daniel et Christine

« Je suis très contente du résultat de mes cours à la cybercommune car j'y ai appris beaucoup de choses par exemple faire des recherches sur internet, faire du courrier avec différentes écritures, copier les photos de mon téléphone portable sur l'ordi et ensuite les basculer sur une clé USB. J'ai appris tellement de manipulations que je ne peux pas tout énumérer, de plus l'ambiance est très sympathique nous sommes tous là pour apprendre et personne ne se juge. »

Maryvonne

CENTRE DE LOISIRS NOMINOË

Le Centre de Loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans de 9h à 17h, avec ou sans repas.

Une garderie gratuite vous est proposée le matin à partir de 7h sur demande, sinon ouverture à 7h30. Le soir jusqu'à 18h30.

Petit résumé en images des activités réalisées par les enfants pendant les vacances de la Toussaint : Bricolage d'automne, couture, bricolage d'Halloween, chasse aux trésors en forêt, atelier cuisine, poney, escalade ...

PROTOCOLE SANITAIRE RELATIF À L'ACCUEIL DE LOISIRS :

Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint. Il est fixé par l'organisateur dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires (distanciation physique, gestes barrières, port du masque ...).

Nous formons des groupes par tranches d'âge : **Les 3/5 ans et les 6/12 ans.**

Aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe, que ce soit dans les salles d'activités ou dans la cour. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les groupes différents. Port du masque obligatoire pour les enfants de 6 ans et plus.

Un lavage des mains régulier est effectué pour chaque enfant tout au long de la journée.

Un nettoyage des sols, des tables, et des surfaces les plus fréquemment touchées, est réalisé quotidiennement. Ainsi qu'une aération des locaux toutes les 2h pendant 15 minutes.

Les enfants sont invités à apporter une gourde d'eau et un paquet de mouchoirs.

Sauf exception, les parents ou accompagnants ne doivent pas rentrer dans le Centre de Loisirs. En cas d'accès, ils devront être munis d'un masque.

Un marquage au sol est installé devant l'accueil de manière à respecter la distanciation d'un mètre. Les enfants restent sous la responsabilité des parents jusqu'à sa prise en charge par un animateur.

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents sont invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil.

En cas de symptômes ou de fièvre, l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil.



Vous avez entre 16 et 25 ans ? venez à la Mission locale !

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers. Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.



Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Bains sur Oust, Florence MAUGAN est en permanence à la Mairie de Bains sur Oust, et est joignable à la Mission locale au 02.99.72.19.50.

Quelques exemples de services

Faire un stage en entreprise

Vous souhaitez découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer votre projet professionnel ou vous faire connaître d'une entreprise pour un futur recrutement... La Mission locale peut vous accompagner afin de réaliser des stages en entreprise. D'une durée maximale de 10 jours (renouvelable une fois) c'est un bon moyen pour intégrer le monde du travail.

Besoin d'un soutien Financier

Vous avez un projet de formation, vous souhaitez passer le permis, partir travailler à l'étranger, créer une activité, réparer votre véhicule ... etc. Vous pouvez peut-être bénéficier d'un soutien financier. Venez en parler à un conseiller...

Besoin d'un moyen de locomotion



Véhicule conduite accompagnée

Vous devez commencer un emploi, un stage, une formation et avez besoin d'un moyen de déplacement ? La Mission locale gère un parc de scooters ainsi que deux voitures qui peuvent être mis à disposition pour

faciliter vos déplacements.

Parrainage vers l'emploi

Besoin d'un coup de pouce pour booster vos candidatures, de conseils sur un secteur d'activité, de préparer un entretien d'embauche ou un concours... Faites-vous aider par un parrain ou une marraine vers l'emploi. Service civique

Garantie Jeunes

Accompagnement collectif et individuel afin de multiplier les expériences professionnelles. Durant 12 mois et en contrepartie des démarches effectuées, une allocation vous sera versée. Depuis sa mise en place en janvier 2015, c'est plus de 700 jeunes qui ont bénéficié de la Garantie jeunes à la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine.

Vous pouvez choisir d'effectuer une mission de Service Civique au sein d'une structure du territoire. Ainsi, la Mission locale vous aide dans vos démarches de recherche et est de plus structure d'intermédiation c-à-d qu'elle s'occupe de la mise en place de la mission en lien avec la structure qui souhaite vous accueillir...



Intervention du Coding Club d'Epitech auprès des jeunes accompagnés

Au service de l'ensemble des jeunes du territoire n'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous... et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, Instagram, Twitter et YouTube.

Pour vous inscrire, c'est simple :

appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com





Des déchèteries fréquentées

En l'espace d'une année, (du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020) l'ensemble des déchèteries du territoire a accueilli les dépôts de 143 430 personnes.

Les services de REDON Agglomération remercient les usagers ayant fait preuve de patience et de compréhension face au filtrage imposé à l'issue du confinement, pour venir déposer en déchèterie. Durant cette période inédite, un renfort de personnel des piscines communautaires a permis d'accueillir le public dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

Une limite d'accès imposée

Certes le confinement a été levé mais le virus n'a pas pour autant disparu. C'est dans ce cadre que le service déchèteries impose un maximum d'usagers sur le site afin de faire respecter les distanciations physiques (entre 5 et 9 selon les sites). Le port du masque est d'ailleurs recommandé.

L'autre avantage de cette restriction est d'obtenir de meilleures performances de tri : l'agent d'accueil peut orienter efficacement les utilisateurs et éviter les erreurs de tri qui augmentent les coûts de traitement.

Optimiser son temps de dépôt

Pour fluidifier l'accès des usagers, REDON Agglomération recommande de prendre les habitudes suivantes :

- ◆ Venir à l'heure. Les agents arrivent 15 minutes avant l'ouverture au public pour préparer l'accès du site à l'heure indiquée. Il est inutile de provoquer des files d'attentes qui engendrent des difficultés de circulation sur les voies principales.
- ◆ Préparer sa carte. L'entrée aux déchèteries s'effectue obligatoirement avec une carte d'accès. Il n'y a pas de dérogations.
- ◆ Préparer son chargement. Le tri et le regroupement des flux avant le dépôt permet de diminuer le temps de passage sur site.
- ◆ Respecter les consignes de tri. Les consignes de tri sont indiquées sur le site internet de REDON Agglomération.

Tous les déchets ne sont pas acceptés notamment l'amiante

Les déchèteries sont des Installations Classées Protection de l'Environnement. A ce titre, une réglementation est appliquée pour collecter certains déchets par des sociétés spécialisées : c'est le cas de l'amiante. Néanmoins il est constaté une augmentation de dépôts de déchets amiantés dans les déchèteries. Ainsi, un dépôt « sauvage » d'un demi mètre cube dans une benne gravât, c'est un stockage dans l'attente d'un traitement pour un coût global supérieur à 8 000 €. Montant susceptible d'impacter la facture des usagers ...

Les services de REDON Agglomération proposeront des solutions à destination des particuliers au premier semestre 2021.

D'ici là, il est vivement recommandé aux usagers de stocker les matières amiantées, en attendant une solution adaptée en déchèterie.

Contacts, en cas de doute sur la prise en charge de déchets :

02 99 70 34 34

contact@redon-agglomeration.bzh

Déchèteries





L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

L'année 2020 a été une année blanche pour le monde associatif. Plusieurs animations et manifestations ont été annulées suite au Covid19. Mais les bainsois sont restés fidèles aux manifestations qui ont eu lieu.

L'OMSCL (Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs), remercie toutes les associations et le public bainsois pour leur loyauté et le respect suite aux décisions qui ont été prises pendant l'année 2020.

Le bureau de l'OMSCL ainsi que tous ses adhérents ont une pensée pour l'artiste peintre Bernard Ernoult qui a exposé pendant des années au Salon de la Peinture et des Arts Créatifs (Salon des Arts) et Marc Menard (dit Marco), un homme de confiance toujours volontaire pour le bénévolat, qui nous ont quittés cette année.

19^{ème} Salon des arts :



La fréquentation du Salon des Arts qui s'est déroulé au mois de mars a attiré le public. Un public fidèle à ce Salon des Arts mais restreint à cause du Covid19. Pour la deuxième fois, ce Salon s'est déroulé sur 2 jours avec des ateliers pour les enfants. Plus de 50 exposants ont coloré la salle des sports avec leurs objets, tableaux, sculptures, etc..., qui étaient étalés sur leurs stands très appréciés du public.

Fête de la musique :

Cette année, la place Nominoë n'a pas pu accueillir les groupes et les musiciens pour cause de Covid19 et du protocole sanitaire.

Forum des associations

Comme chaque année au mois de septembre a lieu le forum des Associations mais pour cette fois-ci avec un protocole sanitaire qui a été respecté suite à la demande du gouvernement et de l'ARS. Les associations étaient présentes avec leurs univers différents, danse, musique, sophrologie, course, véhicules de collections, véhicules 4x4, judo, etc...

Que ce soit loisir, culture ou sport, il y en avait pour tout le monde, enfants, adultes, plus jeunes ou plus âgés.

Assemblée Générale

Assemblée Générale

Pour des raisons de sécurité et de confinement, l'Assemblée Générale qui devait se dérouler au mois de novembre a été annulée.

L'OMSCL lance son nouveau* programme 2021** avec :

- Le Salon des Arts le samedi 13 et le dimanche 14 mars 2021 à la Salle des Sports.
- La Fête de la Musique le samedi 19 juin 2021 sur la Place Nominoë.
- Le forum des Associations le samedi 4 septembre 2021 à la Salle des Sports.

*Il se peut que dans le cours de l'année, d'autres animations viennent se greffer.

** Suite à une année 2020 très perturbée (Covid19), les annonces des manifestations sont notées à titre d'information mais des changements pourraient intervenir pendant l'année 2021 et les annuler.

Animations

CONTACT

O.M.S.C.L.
(Office Municipal des Sports,
de la Culture et des Loisirs)
5 place Nominoë
35600 Bains sur Oust
Mail : omscl.bso@gmail.com



VOYAGE AUTOUR DU MONDE



Les apprentis navigateurs

Aux mois de septembre et octobre, les élèves de CM1 et CM2 ont passé quatre journées à la base nautique de l'étang Aumée (à Fégréac) pour y découvrir la voile et le kayak.

Avec Sylvain, nous nous sommes entraînés à faire des noeuds de huit les yeux fermés. Nous avons appris à reconnaître et préparer le matériel, mais aussi comment manoeuvrer le bateau en fonction du vent.

Tom nous a appris à nous diriger avec le kayak, à nous arrêter grâce au coup de pagaie magique et à vider notre bateau. Nous avons fait des radeaux, des jeux de relais et le tour de l'étang.

Les élèves ont reçu un diplôme scolaire pour chacune des deux disciplines. Quelle chance d'avoir pu démarrer l'année ainsi et sous un grand soleil !

Ecrivains, journalistes, illustrateurs en herbe...

Chaque élève a reçu un livre intitulé « Cétacé ! L'océan boit la tasse », réalisé par Fabrice Amedeo (l'un des skippers du Vendée Globe) et publié par la Fondation de la Mer. Cette traversée des océans inspire beaucoup les élèves, qui s'exercent en classe à l'écriture de différents types de textes. Certains décrivent la beauté des océans, de la faune et la flore tandis que d'autres visent à sensibiliser au respect de l'environnement.

Dans le contexte que nous vivons actuellement, l'ensemble de ce projet permet aux élèves de réaliser deux rêves : celui de vivre une grande aventure autour du monde et celui d'agir à leur niveau pour la protection de la planète.



Un tour du monde à la voile

Nous poursuivons notre projet à travers la course du Vendée Globe 2020-2021, à laquelle participent 33 skippers.

Il s'agit pour eux de réaliser un tour du monde en solitaire, sans escale et sans assistance.

Les élèves de CM1 ont choisi leurs favoris, tandis que ceux de CM2 suivent l'ensemble des navigateurs sur leur parcours autour du globe.

Nous avons nous aussi pris le départ dimanche 9 novembre, à bord de nos bateaux de classe sur Virtual Regatta et nous naviguons avec d'autres classes USEP de France.



Certains élèves ont également créé leur propre bateau et se sont lancés en famille sur cette course mythique, que l'on appelle aussi « Everest des mers ». Il va maintenant falloir tenir sur le long terme, car cette course dure entre 2 et 3 mois. Nous allons pouvoir travailler sur de nombreux domaines en lien avec le projet : la géographie, les mathématiques, les sciences, la littérature, les arts plastiques, mais aussi la musique avec Marie H., dans le cadre d'un partenariat avec le conservatoire de Redon. Nous découvrons des rythmes, musiques et chants du monde au fur et à mesure que les voiliers cheminent autour du globe. Notre prochaine escale sera Cap-verdienne.

Bon vent à tous !

Apprendre



AU FOND DES OCEANS ...

Les poissons sont tous différents. Les tortues nagent lentement. Il y a aussi des baleines et des phoques dans l'eau. Il ne faut vraiment pas laisser nos déchets dans la mer !

Il y a beaucoup de couleurs au fond de l'océan. On y voit du corail et des crabes, des marlins, des poissons-pierres, des requinsmarteaux, des bars et plein d'autres espèces.

Je voudrais voyager pour prendre des photos de tous les animaux de l'océan : plein de requins marteaux, de baleines, d'étoiles de mer, de poissons scorpions ou volants et de crabes. J'aime les couleurs de l'océan. Je ferais aussi des photos de dauphins blancs, de pieuvres et de pingouins qui dansent.

Il y a plein de poissons colorés, des étoiles de mer, des requins, des narvals. Les tortues confondent les sacs en plastique avec des méduses.

A cause de la pollution, la glace se détache de la banquise. Les ours polaires, les manchots et les pingouins n'ont plus de « maison ». Le corail est en train de mourir. Pauvres animaux ! Faisons un geste pour les sauver.

Les baleines vivent comme nous. Et pourtant des pêcheurs viennent enfreindre la loi alors que la baleine est une espèce protégée.

C'est un vaste monde pour les poissons mais

ils ont du mal à vivre à cause de la pollution. Plein d'espèces de poissons disparaissent, et même des espèces protégées. J'aimerais aller dans l'océan pour ramasser tout le plastique jeté.

J'ai plongé dans l'océan et j'ai vu des choses magnifiques. Je veux qu'on protège la faune, comme les baleines, les requins et surtout les tortues qui sont en voie de disparition. On peut faire des efforts pour ça, non ? Et puis, arrêtons de jeter des déchets dans l'eau. C'est comme ça que les animaux meurent.

Dans l'obscurité des abysses, il y a tout un univers mais il est menacé. La pollution et les gaz à effet de serre le condamnent. Si nous ne nous arrêtons pas, nous mettons en grand danger les océans. Les paquebots rejettent des centaines de tonnes de déchets et de pétrole.

Ce qui tue des milliers d'être vivants.

Il y a de la vie et de la beauté au fond des océans. C'est magnifique tous les poissons qui se tortillent. Il y a beaucoup de couleurs. Essayons de garder les océans propres. Les animaux marins, les végétaux, les algues sont en danger à cause de la pollution. Et le réchauffement climatique menace les ours polaires et les pingouins.

Au fond des océans, il y a des requins, des orques, des baleines, des dauphins, des pieuvres, des poissons très beaux ou très bizarres, des pierres énormes et des crabes, des méduses et des tortues. J'aimerais bien y plonger parce qu'il y a de très belles choses et aussi pour toucher les animaux qui s'y trouvent. Je voudrais enlever tous les objets qui collent aux animaux, les tuent ou tout simplement ceux qui se trouvent dans l'océan.

Textes écrits par les CM1



Apprendre

L'OISEAU MIGRATEUR

L'Jeudi 15 octobre, nous sommes allés au théâtre à Saint Nicolas de Redon voir « L'oiseau migrateur ». Nous avons bien aimé ce spectacle. Il était drôle et poétique. L'histoire racontait l'enfance des deux comédiens.

A cause du coronavirus, cela faisait depuis mars que nous n'étions pas allés voir un spectacle !
Les classes de CE1 et CE2

GOLF AVEC LES CLASSES DE CP/CE1, CE1 ET CE2

Nous avons fait du golf avec Clément. C'était super ! Il nous a fait faire des ateliers et des parcours et il nous a appris du vocabulaire que nous ne connaissions pas.

Le golf, c'est de la concentration. Il faut d'abord bien regarder le parcours, faire un coup d'essai et se lancer. Tout cela ne s'apprend pas en une journée. Il faut s'entraîner et recommencer. Clément nous a bien appris à nous concentrer et surtout à bien écouter les explications et à ne pas hésiter à lever la main si on n'a pas compris.

Il faut que la balle arrive dans un trou en moins de coups possibles.

Il faut aussi respecter les distances pour ne pas blesser quelqu'un. C'est vraiment un sport calme !

« Le golf c'est comme une boisson énergétique, c'est une passion, c'est la vie, c'est pas rien ! »

« Le Golf, c'est apprendre à se concentrer et à perdre »

« Le golf, c'est un long travail pour réussir et s'améliorer. »

« Le golf c'est génial, et en plus c'est pas souvent qu'on peut faire ce sport. »



Merci Clément !


ÉCOLE SAINT-JOSEPH

À ST JOSEPH, LES PARENTS D'ÉLÈVES ONT DES PROJETS !

L'Apel : L'association des parents d'élèves (Apel) de l'école Saint-Joseph est, cette année constituée de douze membres bénévoles. Le nouveau bureau a été élu comme chaque année en octobre.

Les sorties scolaires habituelles ne pouvant avoir lieu cette année, L'Apel souhaite tout de même s'investir pour les enfants de l'école.

« Les murs » étant le thème proposé cette année par l'académie, l'association va participer au financement d'ateliers autour du thème de l'écoconstruction, animés par l'association « La fabrika » de St Nicolas-de-Redon. La réalisation d'une fresque sous forme de graff sur le préau est également en projet avec une initiation pour les plus grands.

D'autres projets sont aussi prévus : des ventes diverses tout au long de l'année (gâteaux Bijou, sapins de Noël, pain d'épices, chocolats, saucissons en partenariat avec des entreprises locales) mais aussi un goûter de Noël pour les enfants, une soirée dansante en mars, un vide-greniers en avril, la kermesse de l'école en juin, tout cela si la situation sanitaire le permet.

À noter : les portes-ouvertes de l'école sont prévues le 21 mai 2021.

L'équipe Apel au complet



Apprendre

OGEC



Depuis la mise en place du nouveau bureau OGEC en janvier dernier, de nombreux projets sont en cours.

Nous allons moderniser les différentes classes de l'école. Ainsi, cet été, nous avons repeint la classe de GS-MS. De même, pendant les vacances de Toussaint, les couloirs de la maternelle ont repris des couleurs.

En lien avec le plan Vigipirate, nous devons améliorer les abords de l'école en accord avec la mairie. Cela devait commencer en fin d'année, mais avec le confinement cela se fera quand les conditions sanitaires se seront améliorées.

Tous ces projets ne peuvent être réalisés sans l'aide de parents bénévoles. Merci à ceux qui donnent de leurs temps pour améliorer le cadre scolaire de nos enfants. Tous les parents sont bien sûr les bienvenus pour nous aider dans ces différents projets.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'années !

Le bureau OGEC



Apprendre



LA PAROLE
AUX ASSOCIATIONS

LE CERCLE DE GÉNÉALOGIE DU PAYS DE L'OUST ET DE LA VILAINE

Le cercle de généalogie a repris ses permanences, début septembre, tous les jeudis après-midi de 14h à 18h. Afin de respecter les mesures sanitaires, deux

groupes ont été créés :

→ 1^{er} groupe : 1^{er} et 3^{ème} jeudi

→ 2^{ème} groupe : 2^{ème} et 4^{ème} jeudi

Le re-confinement nous oblige à les interrompre de nouveau, mais nous espérons nous revoir très bientôt.

L'exposition photos n'ayant pas eu lieu en avril 2020 nous la reportons les 10 et 11 avril 2021. Une partie de l'expo sera consacrée aux photos d'Anne Catherine, photographe du début du 20^{ème} siècle, sur les mariages de Bains et Ste Marie. Certaines appartiennent au musée de Bretagne, d'autres sont privées.

Si vous possédez des photos de la première moitié du 20^{ème} siècle montrant la vie des Bains et Samaritains, n'hésitez pas à nous les transmettre par courriel :

35cgpou@gmail.com

Le Cercle de généalogie peut vous aider dans votre recherche pour mieux connaître vos ancêtres, leur histoire, leur métier...

Pour l'histoire : Marie Noëlle Jouan, fille de Joseph Jouan, bien connu des Bains, a retrouvé la plaque militaire de Julien Coicadan dans les affaires de son père. Cette plaque date de la guerre 14/18.

Grâce aux données que nous possédons nous avons pu la remettre à une de ses petites-filles ; Marie Claude.

Claudine Ozenne

Contact : 35cgpou@gmail.com Tél : 06 45 38 59 41



A.B.A.C.

NAISSANCE D'UNE JEUNE ASSOCIATION,

Témoignage de Jean-Claude Guihaire, président et fondateur de l'association A.B.A.C. ;
« J'ai acheté en 1998 une 4 CV Renault en souvenir de ma première voiture. Étant à Rennes à l'époque, j'ai eu l'idée de réunir des amoureux de la 4 CV et d'organiser des ballades touristico-culturelles. La première rencontre a eu lieu le 18 avril 2000 avec une quarantaine de véhicules ; nous avons visité le château de Vitré et la campagne environnante. La même année, j'ai participé au tour de Bretagne avec mon véhicule et quelques amis. Par la suite, j'ai continué ces concentrations de 4 CV dont certaines se déroulaient en costume d'époque !!

Je suis ensuite venu habiter définitivement à Bains-sur-Oust et j'ai arrêté ces regroupements. A notre époque, face à la modernité fulgurante dans tous les secteurs, on conserve une certaine nostalgie du passé ; il n'y a qu'à voir l'engouement de nos concitoyens pour les foires à la brocante, les vide-greniers, voire même les vide-maisons, et dans le même ordre d'idée pour les vieilles voitures... Combien de fois ne m'a-t-on dit en regardant ma 4 CV : « j'ai eu la même ! » ou encore « mon père avait la même et nous partions en vacances avec ! ». Voyez le plaisir qu'ont eu les Bainsois(es) et même les voisins des communes environnantes à se déplacer pour venir voir le Festival des motos anciennes ou le Tour de Bretagne des véhicules anciens.

Dans cette optique, j'ai donc pris l'initiative de créer l'A.B.A.C. (Association Bainsoise des Automobiles de Collection) avec comme vice-président Bernard Gillet qui possède une Austin-Tourer et qui remonte une Traction-Avant (et non pas à vent !!) afin de participer aux différentes manifestations culturelles et autres, organisées par la commune.

Nous avons eu différents projets pour cette année qui n'ont pu être concrétisés pour cause de restrictions sanitaires. Mais dans la mesure du possible, ceux-ci sont reportés en 2021 et dans cette dynamique, nous avons pris contact avec l'association Retro du Don à Guéméné Penfao pour réunir nos compétences et nos actions.

Vous... Oui Vous, qui possédez un véhicule de collection, venez nous rejoindre et nous serons heureux de vous recevoir pour nous présenter votre véhicule et son histoire. Vous possédez là un objet de collection qui ne doit pas s'endormir sous la poussière mais qui doit revivre et faire rêver...

La commune a besoin de vous pour valoriser ses manifestations culturelles, vous faites partie de son patrimoine ! Le dynamisme de Bains-sur-Oust est reconnu, aussi participez à ce dernier avec votre voiture et vous serez heureux de voir le regard enjoué des spectateurs, petits et grands... A bientôt ! »

Jean-Claude Guihaire

Téléphone A.B.A.C. : 06 86 96 41 81

Au terme d'une année blanche suite à la pandémie de la COVID 19, l'A.B.A.C. espère bien reprendre son activité basée sur la rencontre d'amateurs de véhicules de collection, ainsi que comme déclaré dans ses statuts, de participer à toute manifestation culturelle ou autre, tant dans notre commune que dans les communes environnantes.

Pour l'année 2021 et en fonction des éventuelles restrictions sanitaires qui nous seront imposées, nous avons tout de même programmé les manifestations suivantes :

- ◆ Rallyes des trois chapelles
- ◆ Présence au téléthon et ballades en vieilles voitures
- ◆ Exposition des voitures au festival des motos anciennes
- ◆ Présence à la bourse d'échange
- ◆ Organisation du 38^{ème} Tour d'Ille et Vilaine à Bains-sur-Oust
- ◆ Exposition de voitures au forum des associations
- ◆ Rallye en commune avec l'Auto Rétro du DON

Naturellement, tout propriétaire de voiture de collection est invité à nous rejoindre. Il sera le bienvenu et nous pourrions échanger toutes informations concernant notre passion commune.



”Paroles...”

POELGOR GOUEL BALLON

○ Le saint moine Konwoïon, fondateur de Redon, raconté à travers ses monuments

Si Nominoë est « le » héros de Bains-sur-Oust, saint Conwoïon est incontestablement « le » personnage historique de Redon, puisqu'en venant, en 832, y fonder son monastère, il a permis, autour de son église abbatiale, le développement d'une cité commerçante et fluviomaritime renommée, au confluent de l'Oult et de la Gwilen. Et les deux personnages sont indissociables, car c'est grâce à l'appui de Nominoë que l'abbaye de Redon a pu prospérer.

Tous les collégiens et lycéens de la cité scolaire Beaumont connaissent bien la statue du saint, sculptée en 1958 dans le granit rose du Trégor par Jean Fréour (1919 – 2010), le prolifique artiste renommé de Batz-sur-Mer. Cette silhouette élancée du moine dominant « sa » ville depuis la butte de Beaumont fut destinée à remercier le saint d'avoir protégé la ville pendant la seconde guerre mondiale.



Statue de Saint Conwoïon située avenue de Beaumont à Redon (Photo Georges Migaud)



Vue de l'inauguration de la statue de St Konwoïon à Carnoët (22), le 11 décembre 2019.

Mais sait-on que la Vallée des Saints, cet incroyable paysage verdoyant de Carnoët (22), près de Carhaix, accueille déjà la silhouette de près de cent cinquante saints bretons monumentaux ? Et savez-vous que, dans ce paradis terrestre, se trouve, depuis l'hiver dernier, une grande statue du moine redonnais Conwoïon ? C'est en décembre 2019 qu'elle a été inaugurée, en présence d'une délégation du pays de Redon, et des représentants du mécène Denis-Matériaux, qui a choisi pour son entreprise bretonne cet emblème du bâtisseur de l'abbaye de Redon.



Stéphane Adam, de la compagnie Casus Délires et Jean-Albert Mazaud, de la troupe Jehan d'Abondance ont fait renaître Nominoë et Conwoïon, pour un rappel historique piqué d'humour | Alix Demaison (Ouest-France mai 2018)

Ainsi, l'union du saint moine de Redon et de Nominoë, le fondateur du royaume breton, fut celle du sabre et du goupillon, comme l'ont bien mis en scène la compagnie Casus Délire, de Redon et la troupe bainsoise du Théâtre Jehan d'Abondance, en jouant avec humour les deux personnages, dans le cloître de l'abbaye, en mai 2018...

”Paroles...”

Patrick Renaud,
pour le
Comité Poellgor
Gouel Ballon,

Mairie de Bains,
(06 71 26 61 81)

Site :
www.bretagne845.wordpress.com



Devant la cathédrale Saint-Samson de Dol-de-Bretagne, une statue de Nominoë couronné a été inaugurée en 2010.

○ **La vie de de Nominoë racontée à travers les monuments**

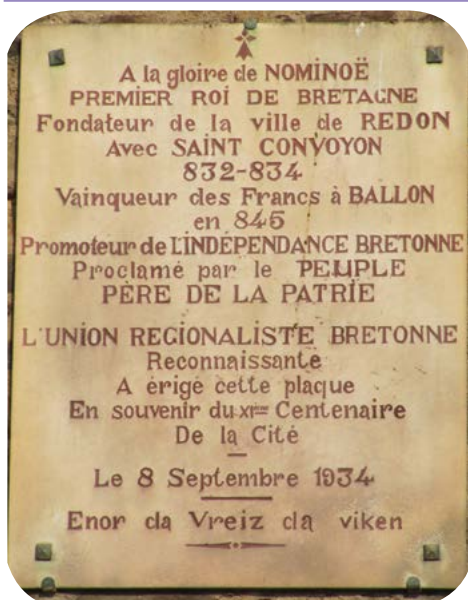
Nominoë est un nom qui revient dans un bon nombre de lieux, d'associations, de commerces, et cela est particulièrement vrai dans notre commune, puisque « la » place du bourg, face à l'église, s'appelle la place Nominoë !

Comme chacun sait, il fut le fondateur du royaume de Bretagne, en arrachant à l'empereur Franc Charles le Chauve l'indépendance politique d'un territoire qui correspondait déjà, alors, aux cinq départements de la Bretagne historique. Et c'est sa victoire du 22 novembre 845, au lieu-dit de La Bataille de Ballon, à deux kilomètres de notre centre-ville, qui a permis à une lignée de rois, puis de ducs de régner du IXème jusqu'au début du XVIème siècle, époque de la duchesse Anne-de-Bretagne, époque de l'annexion du duché par les rois de France.

Ce Nominoë est aussi honoré bien au-delà de notre pays de Redon : ainsi, sachant qu'une cérémonie de sacre l'avait couronné en 848 à Dol-de-Bretagne, puissant évêché breton, cette ville a inauguré en 2010 une statue en face de la cathédrale (cf. photo). Signalons aussi qu'un Circuit Nominoë de 8 km vient d'être proposé, autour de Dol, au départ de cette statue...

On retrouve aussi, bien sûr, des traces du premier roi breton à Redon, avec notamment la rue Nominoë, et la plaque commémorant sur le rempart du quai Saint-Jacques.

"Paroles..."



Plaque apposée en 1934 sur la muraille du rempart de Redon, sur le quai Saint-Jacques (Photo Georges Migaud)

Plus loin encore, Nominoë a voulu étendre son royaume en conquérant de nouveaux territoires Francs, et c'est à Vendôme, dans le Loir-et-Cher, à 200 kilomètres à l'est d'Ancenis, qu'il a trouvé la mort le 7 mars 851. Il aurait ensuite été inhumé dans l'église de Redon...



Plaque commémorant la mort de Nominoë à Vendôme (41), posée en 1991 par l'association Dalc'homp Soñj (Photo J.Y. Le Touze)

Mais c'est, bien sûr, dans notre plaisante commune de Bains, Baen-Ballon en breton, que nous trouvons les monuments les plus spectaculaires liés au fameux « roi de Bretagne » :

En 1951, pour le XIème centenaire de la mort de Nominoë, le sculpteur breton Raffig Tullou (1909 – 1990), membre du mouvement artistique des Seiz Breur, et infatigable militant culturel breton, proposa d'ériger près de l'église de Bains une statue du chef breton en armes, taillée dans du granit de kersanton : l'inauguration solennelle en eut lieu le 29 juin 1951, en présence d'artistes, de chorales, de cercles celtiques, de champions de lutte bretonne, des membres du Collège bardique de Bretagne, et de la population, mais aussi du conseiller général, du sous-préfet, etc... Une grand-messe eut lieu avec le recteur Guillou et le père abbé de l'abbaye cistercienne de Boquen, près de Dinan.



Depuis quelques mois, le trajet entre ces deux monuments est remarquablement fléché par des pancartes, et un pupitre d'information publique a été installé près de la statue du bourg, pour faciliter la visite aux touristes qui, de plus en plus nombreux, veulent s'y rendre. Cette élégante signalétique a été le fruit d'un partenariat entre le Poellgor Gouel Ballon et la commune.

Arrivée d'une Balade cet été devant le Mémorial (Photo Anthony Charton, août 2020)



Départ d'une Balade cet été devant la statue érigée en 1952 (Photo Anthony Charton, août 2020)

Et chacun se souvient de la belle fête bretonne et médiévale qui fut organisée dans notre bourg par les municipalités de Bains et de Redon, le 26 mai 2018, pour accompagner l'inauguration du nouveau « Mémorial Nominoë » sur la prairie frairienne de La Bataille, là où se trouvait, selon les chroniques du Moyen-Âge, le petit monastère de Ballon... D'un style radicalement différent, c'est une mise en scène imaginée de la bataille de 845 entre Francs et Bretons, qui combine des matériaux traditionnels, schiste, châtaignier, granit, avec de l'aluminium, de l'acier, du cuivre, et même du cristal.

Parmi les quelque 400 participants à la cérémonie matinale, beaucoup se souviendront à jamais de ce moment émouvant qui réunissait toutes les composantes de la Bretagne : élus nombreux, dont les maires de Bains et Redon, le président de Redon Agglomération, et le vice-président du Conseil régional de Bretagne, dont le discours vibrant est encore diffusé sur les réseaux sociaux, artistes nombreux, dont la chanteuse Clarisse Lavanant, la harpe celtique de Myrdhin, donateurs et mécènes, militants anonymes... Et dans c'temps-là, on a pu encore, comme à l'époque d'Astérix, finaliser la cérémonie en buvant la cervoise, le cidre mousseux et le gwinn gwenn pour trinquer à la Bretagne, à son passé, à son avenir !



Fléchage du parcours vers le lieu-dit de la Bataille de Ballon, au départ du bourg.

Cette année, compte tenu du contexte sanitaire, les animations de la Fête de la Bretagne, que nous avions prévues à Bains à la mi-mai, puis reportées au 22 novembre, ont dû à chaque fois être annulées, ainsi que la conférence historique annuelle...

Nous avons cependant réussi à proposer cet été quatre balades contées « Sur les pas d'un roi breton : Nominoë », animées par Jean-Albert Mazaud avec la troupe bainsoise du Théâtre Jehan d'Abondance. Et au vu des témoignages de satisfaction des visiteurs, nous prévoyons déjà, pour l'été 2021, une nouvelle série de balades, toujours avec le soutien logistique et promotionnel de l'Office de Tourisme du Pays de Redon.

Et en attendant le retour des beaux jours, (et des jours sans masque !), venez visiter notre site internet www.bretagne845.wordpress.com et notre page Facebook « Poellgor Gouel Ballon – Nominoë » !

Pour toute précision :

Contact : Comité Poellgor Gouel Ballon, Mairie de Bains,

Louis Apperry (06 87 23 30 08 ou apperryl@aol.com) ou Patrick Renaud (06 71 26 61 81)

”Paroles...”

○ Nominoë en vidéo pour le 1175^{ème} anniversaire de sa victoire !

Le Comité pour la Fête de Ballon, Poellgor Gouel Ballon n'ayant pas pu commémorer cette année la victoire du 1er roi de Bretagne, vous invite à visionner 5 vidéos, proposées sur notre site « Bretagne845 », et sur

le site de notre commune www.bainssuroust.fr :

◆ 1. Le réalisateur Olivier Caillebot nous offre les 3 premiers épisodes (3 fois 10 minutes) de son film long-métrage « Nominoë et les Rois de Bretagne » dont la sortie est prévue courant 2021.

◆ 2. Le vidéaste Christian Cadudal nous propose un diaporama de 5 minutes pour revivre l'inauguration du Mémorial Nominoë le 26 mai 2018.

◆ 3. Le vidéaste bainsois Hervé Morzadec a réalisé pour l'occasion une vidéo de 3 minutes qui visite le terrain de La Bataille : « Mon voisin ».

Ces vidéos sont publiques, et vous pouvez les partager et en diffuser le lien.

Site internet www.bretagne845.wordpress.com et page Facebook « Poellgor Gouel Ballon – Nominoë » !



BASKET BALL

L'Ecole de MiniBasket du Basket Pays de Redon est un espace d'accueil mis en place par les clubs de Bains-sur-Oust, Redon et Glénac, visant à faire découvrir la pratique du basketball.

Elle met à disposition des équipements adaptés et propose des activités en adéquation avec le niveau de pratique de chaque enfant : séances ludiques, plateaux, matchs,...

Des animations rythment la saison : Halloween, Noël, les sports d'hiver... Et favorisent le vivre-ensemble et la convivialité !



Pour les MiniBasketteurs ! Et ce malgré le confinement, le mercredi reste le jour de l'entraînement ! Même si on ne peut pas se retrouver au gymnase, on ne laisse pas tomber nos champions en herbe ! Pierrick et Coqonavirus ont concocté à leurs intentions des séances à réaliser à la maison ! Ces séances sont disponibles sur Youtube et le Facebook du club.

<https://www.facebook.com/BasketPaysDeRedon/>

Contact : esr.coach@gmail.com



RETOUR SUR L'HALLOWEEN DU BASKET

Les enfants de l'Ecole de Basket, déguisés pour l'occasion, étaient à Redon pour notre première fête de l'année ! Des jeux, des matchs et des bonbons, tout était réuni pour passer un bon après-midi ensemble ! Un grand merci aux parents, jeunes du club et éducateurs pour le déroulement de cette belle journée ! Venez nous rejoindre ! Minibasket... Maxi plaisir !

LES CADETS DE BAINS

En ces temps si singuliers, l'occasion est faite pour faire un arrêt sur image, et se rappeler la genèse du club. Les Cadets de Bains sont nés en Mars 1932. A l'époque, l'association était affiliée à la Fédération gymnastique et sportive des Patronages de France. C'est fort de 88 ans d'expérience que notre association poursuit sa mission originelle, figurant au 2^{ème} article des premiers statuts de l'époque : « développer par l'emploi rationnel du tir, des sports [...] les forces physiques et morales des jeunes gens [...] et de créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité. ». Le premier président de notre Club fût Mr Emile Macé,

auquel a succédé Yvonnick de Saint-Germain, qui aura été pendant 22 ans à la tête de l'association, c'est à ce jour la plus longue période de présidence connue au club. A nos jeunes il convient de rappeler qu'à l'époque, les tribunes, les vestiaires, le stade municipal n'existaient pas encore, pas même le Local. C'est non loin du bourg, au lieu-dit La Vigne, sur un champ aménagé que se disputaient les rencontres, on était encore loin des billards d'aujourd'hui. Il faudra attendre octobre 1969 pour que l'actuel terrain B devienne le premier terrain du stade municipal.

Des pages et des pages pourraient encore venir développer ces quelques mémoires du club, riche par bonheur de nombreuses images des diverses décennies traversées. Hélas, nous manquons d'informations sur ces photos, leurs années, les personnes qui y figurent, etc. Si vous avez des souvenirs, des témoignages, n'hésitez pas à nous contacter, chaque histoire des membres du club est précieuse.



Jadis, à l'époque de La Vigne...



Les travaux de terrassement du futur terrain B

”Paroles...”

LES PATCHS DE L'OUST



L'association «Les patchs de l'Oust» réunit actuellement 19 adhérentes partageant un intérêt pour le patchwork et la broderie. Nous, nous transmettons les savoirs mais faisons aussi appel à des professionnels lors de stage sur des techniques précises. Nous participons au marché de Noël, au salon des Arts Créatifs et organisons régulièrement une exposition. Nous visitons des expositions textiles locales ainsi que des salons thématiques. En Juin, nous clôturons l'année par une sortie à la journée.



Tous les **lundis de 10h à 17h**, nous nous retrouvons dans une ambiance conviviale mais néanmoins studieuse à la salle de l'Oust (repas pris en commun).



Contact : Claire Deloison au 0642654863;
mail : clairedeloison@orange.fr

ENTREZ DANS LA DANSE... ET LA VIE

L'association «Entrez dans la Danse... et la Vie» reprend ses activités pour la saison 2020/2021 à la salle de l'Oust.

Vous pouvez choisir entre ces différents ateliers : mise en forme corporelle, relaxation et atelier littéraire.

En nouveauté cette année, vous pouvez participer à des ateliers de mosaïque avec Alice Fairhead. Ces cours s'adressent aux enfants, comme aux adolescents et aux adultes.

Les inscriptions sont toujours ouvertes, n'attendez pas pour nous contacter :



Catherine Adam
02 99 90 11 81
cathadam@hotmail.fr ,

Alice Fairhead
06 51 56 53 92,
a.alicefairhead@gmail.com

Paroles...





● ASSOCIATION TRAIL DES 3 CHAPELLES

- Depuis le 15 Novembre 2018 le Trail des 3 Chapelles est une association à part entière.
- Au sein de l'association nous avons 18 Membres autre que les membres du bureau.
- Et nous avons environ 100 Bénévoles qui œuvrent pour le Trail (nettoyage et balisage des chemins avant le Trail, débalisage, ravitaillements, sandwiches, galettes saucisses, buvettes, repas, organisation, informatique et matériel dossards) Nous sommes heureux d'accueillir cette année l'association « Courir à Bains » pour nous aider à la préparation et au prochain Trail 2021.

Notre 24^{ème} édition n'ayant pas eu lieu vu les circonstances de ce début d'année (COVID 19) nous avons remboursé tous les inscrits.

Nous espérons vivement que la prochaine édition sera au rendez-vous le 20 Mars 2021.

N'hésitez pas à vous inscrire pour cette 24^{ème} édition, début JANVIER.

Endroits pittoresques et superbes vues à découvrir dans notre belle commune 42km, 22, 14 et parcours nature 9km, plus marches 22 et 14km ouvert à la marche nordique www.traildes3chappelles.fr

DANILO Marie (secrétaire T3C)

"Paroles..."

L'ECHIQUIER DE L'OUST



« échiquier de l'oust » est né suite à la mise en place des TAPS sur la commune, cette action a été prolongée sur la commune de Redon, avec une initiation au jeu le mercredi après-midi de 14h30 à 17h au ciné «Manivel ».

La mairie étant partie prenante nous a accordé une salle avec les horaires suivants : Salle de l'oust : le lundi de 17h à 19h et samedi de 14h à 17h.

En veille comme beaucoup, mais «l'échiquier de l'oust» garde une certaine synergie et un lien avec les licenciés :

- Parties d'échecs, via Lichess, dans les mêmes créneaux horaires qu'habituellement, et un tournoi rapide programmé le dimanche 15 novembre entre les membres du club.

Les informations sont sur notre site en page d'accueil ; L'ECHIQUIER DE L'OUST



L'Outil en Main

France

● ● ● L'OUTIL EN MAIN DE BAINS-SUR-OUST

Cette association Nationale a été créée en 1995 et depuis le nombre d'associations communales n'a cessé d'augmenter. Fin 2012, début 2013, le conseil des sages de la commune a travaillé sur le dossier ; pourquoi pas une association locale ? Diverses démarches sont alors entreprises, dont la visite des ateliers de Saint-Nicolas de Redon (association créée quelques années auparavant). La municipalité est partie prenante dans l'opération, il faut des locaux, des bénévoles que l'on appelle « gens de métiers » et des jeunes âgés de 9 à 14 ans. Une subvention de départ est accordée par la commune, un bureau est composé, l'association est déclarée en Sous-Préfecture et paraît au journal officiel le 18 mai 2013. L'association est en ordre de marche et les ateliers pourront commencer dès le mois de septembre 2013.

Les gens de métier retrouvent leurs outils d'antan et sont tout heureux de transmettre leur savoir aux jeunes. Au début, les locaux se trouvent dans la petite salle, à l'arrière de la salle polyvalente. Huit jeunes sont inscrits la première année et une dizaine de bénévoles assurent l'encadrement ainsi que la gestion administrative. L'année suivante, nous comptons neuf enfants. Par la suite, la mairie met à notre disposition 2 bungalows installés au 5 Le Clos du Bignon. Le bouche à oreille et une bonne communication permettent d'augmenter les effectifs, aussi bien au niveau des enfants que des gens de métier ;

- 2015 / 2016 : 13 enfants
- 2016 / 2017 : 13 enfants
- 2017 / 2018 : 16 enfants
- 2018 / 2019 : 18 enfants
- 2019 / 2020 : 16 enfants pour 34 gens de métiers et bénévoles

Ce chiffre ne pourra guère augmenter dans l'immédiat car l'année 2019 / 2020 sera stoppée prématurément en raison de la crise sanitaire liée au virus de la COVID 19. Elle sera également marquée par les décès de 2 de nos gens de métiers et de quelques bénévoles touchés par des problèmes de santé. Malgré le souhait de lancer la saison 2020 / 2021 notre association est restée « porte close » jusqu'à présent car le contexte sanitaire nous impose d'être prudents, tant vis-à-vis de la santé de nos jeunes que de celles de nos bénévoles. La santé de tous est primordiale ! Si les ateliers ne reprennent pas, nous continuons à recruter surtout des gens de métier pour espérer repartir en septembre 2021. Je remercie également toutes les entreprises et les artisans qui nous offrent des matériaux pour le fonctionnement des ateliers.

L'outil en main de Bains-sur-Oust était la 100ème association en 2013. A ce jour, il y en a 220, représentant 4700 bénévoles et 3500 jeunes qui peuvent, suite au passage dans les ateliers, s'orienter vers un futur métier.

N'hésitez pas à nous rejoindre ! Pour cela, vous pouvez contacter ;
- Jean HAMON : 06 84 77 73 16 ou Paulette MACÉ : 06 69 07 76 15

Jean Hamon

Paroles...

TOUS SENSIBLES

Le Qi Gong est un art énergétique chinois millénaire aux bienfaits reconnus. On le pratique pour entretenir et améliorer sa santé et sa vitalité. En s'entraînant à unir en une seule force - le corps, le souffle et l'esprit - le Qi Gong prévient de nombreux troubles physiques, régule les émotions et apaise l'esprit.

Il y a 5 ans naissait l'association Tous sensibles, ayant pour but de mutualiser les informations pour aborder sereinement les nouvelles technologies. Depuis 3 ans, elle propose une activité Qi Gong à Bains sur Oust. Catherine Dehureau, membre de La Fédération des Enseignants de Qi Gong et des Arts Énergétiques FEQGAE « Union Pro Qi Gong » réunit des adhérents en petits groupes afin de développer dans une ambiance conviviale : pratique, partage et motivation.

Accessibles à tous, les séances ont lieu le jeudi à 10h 30 à la salle polyvalente (2ème séance possible à 17h si le nombre de participant est trop important)

TARIF : adhésion à l'association 10€/an - Séance de Qi Gong 40€/an. Informations sur place le jeudi matin ou bien au 06-07-67-65-80. Reprise des séances dès que les dispositions Covid 19 le permettent.



HOMMAGE EN PHOTO

Il m'a semblé important de garder par l'intermédiaire d'une expo photo, la mémoire du confinement à Bains sur Oust.

Expo photo qui veut rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui ont dû travailler durant cette période. Infirmiers, infirmières, les aides à la personne, médecins, tous les commerçants, artisans et tous les secteurs professionnels qui ont maintenu une vie sociale.



C'est une forme de remerciements qui me semble indispensable. Et c'est à toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu se laisser photographier (avec et sans masque) qu'il faut dire merci. Et c'est un grand merci également que je dois à toute l'équipe municipale de m'avoir laissé entreprendre cette initiative, laquelle bénéficiera d'autant plus de l'ouverture de la nouvelle médiathèque.

Hervé Morzadec.

AIDE EMPLOI SERVICES



**Vous êtes un particulier, une collectivité,
une entreprise :**

Crédit d'impôt pour les particuliers !

Pensez à AIDE Emploi Services !

AIDE Emploi Services met à votre disposition du personnel afin de répondre à vos besoins pour des tâches ponctuelles (minimum 1h) ou des recrutements pour faire des remplacements, un accroissement d'activité, des clauses sociales :

- Ménage, Entretien de bâtiments, Nettoyage, Manutention, Assistant administratif, Espaces verts, mise à disposition d'un camion avec chauffeur..... toutes vos demandes sont étudiées !

1, rue du Tribunal - 35600 REDON ☎ 02.99.71.20.62

Notre site : www.aideemploiservices.com - Notre page facebook !

Un outil pour un engagement de la collectivité dans la lutte contre le chômage et l'exclusion !



Vous êtes à la recherche d'un emploi ?

CONTACTEZ AIDE Emploi Services !

AIDE Emploi Services c'est une association qui propose un accompagnement et des contrats de travail dans différents domaines :

- Ménage, entretien bâtiment, espace vert, production, collectivités.....

1, rue du tribunal à Redon - Tél : 02 .99.71.20.62

Notre site : www.aideemploiservices.com - Notre page facebook !

UN FESTIVAL DE JAZZ DANS LE PAYS DE REDON

Un festival de jazz dans le Pays de Redon

Chers festivaliers,
 À la fin du printemps, notre équipe planchait sur le programme de notre 10ème festival. Vu les conditions sanitaires la décision était prise de reporter cette édition, mais pour autant nous ne voulions pas tout abandonner. Ce serait donc la 9ème (et demie) avec la soirée d'ouverture au CinéManivel, notre partenaire (Jam session le 3 décembre et la master classe le 4 décembre).

Deux concerts en soirée le 5 décembre à Bains-sur-Oust, et deux concerts le 12 à Sainte Marie.

Donc une version limitée mais avec un plateau d'exception (des artistes régionaux de talent, mais aussi des musiciens venant de la scène New Yorkaise ou encore Marciacaise).

Ces derniers jours nous avons commencé à dévoiler la programmation, mais malheureusement le virus nous a rattrapé et finalement le 2ème confinement nous oblige à annuler cette édition... Quoiqu'il en soit, vous aurez l'occasion de découvrir ces artistes soit au cours de l'année 2021, (nous réfléchissons à des soirées réparties dans l'année) ou en décembre pour fêter nos 10 bougies. En attendant, portez-vous bien et prenez soin de vos proches.

Musicalement vôtre.



A découvrir

MENUISERIE AGENCEMENT CR

Menuiserie Agencement Christophe Rialland

Menuiserie Agencement
CHRISTOPHE RIALLAND

Devis gratuit

Je vous propose mes services

Aménagement extérieur

- Terrasse
- Pergolas
- Pose de marquise
- Rénovation hangar

Aménagement intérieur

- Pose de cuisine
- Pose de meubles de salle de bain
- Pose de dressing
- Habillage poutre-poteau
- Parquet

23 La Grée de Via - 35600 BAINS SUR OUST

06 13 15 00 03

menuiserieagencement-riallandchristophe@orange.fr

TPO TRANSPORTEUR DE L'OUEST

NOUVEAU À REDON

T'PO
Trans'Porteur de l'Ouest

Déménagement
Professionnels et particuliers local, régional et national

Formule T'PO Location de camion 55m³ avec conducteur

Stockage
Bâtiment de self stockage et d'entreposage, professionnels et particuliers
Bois de 4m³ à 48m³
De nombreuses options dont le chargement du box à votre domicile

Transport de marchandises

T'PO
REDON

RENNES
NANTES
VANNES

06 43 39 35 04
Trans'Porteur de l'Ouest
Rue Marcel Quercia - Bâtiment Onyxia - 35600 Redon
accueil@transporteouroest.fr
www.transporteouroest.fr

T'PO
Stockage

professionnels

PME-PMI, artisans, commerçants, commerciaux, collectivités, besoin de stocker et protéger vos archives, vos documents administratifs, vos matériels professionnels, vos échantillons, vos stocks et vous libérer de l'espace. Pas d'inquiétude, T'PO vous propose un stockage sur mesure en box toute capacité et protégé contre l'humidité, des solutions clé en mains pour une externalisation réussie.

T'PO
Stockage

particuliers

Besoin de stocker et protéger vos meubles, vélos ou vos documents administratifs, pas d'inquiétude, T'PO vous propose un stockage sur mesure en box toute capacité et protégé contre l'humidité.

T'PO
Déménagement

professionnels particuliers

Type de transport

TRANSPORT INDIVIDUEL
Votre déménagement occupe seul le camion. La date est fixée de manière précise avec vous.

Les plus de T'PO

les conseils
les propositions
le juste prix personnalisé

DE NOUVELLES ENTREPRISES À BAINS-SUR-OUST

Une nouvelle entreprise d'élagage à Bains-sur-Oust

<https://www.elagage-kangourou.fr/>

ÉLAGAGE KANGOUROU
ARBORICOLE

Yannick DUCROT
Arboriste grimpeur diplômé
06 78 16 74 64
yducrot@hotmail.fr

35600 BAINS SUR OUST



A découvrir

ÉTAT CIVIL du 1^{er} semestre



NAISSANCES

JUIN 2020

04 : Laël OGER
06 : Mathéo DUBOURG

AOÛT 2020

15 : Mia SAMIN BOUCARD

SEPTEMBRE 2020

04 : Jade LE BIHAN
23 : Yaël BALOCHE LE DEVEHAT
23 : Aloïs BALOCHE LE DEVEHAT

OCTOBRE 2020

14 : Léa JAMINAIS

NOVEMBRE 2020

02 : Nolan M'BAYE
02 : Marcus ROLLAIS



MARIAGE

JUILLET 2020

11
Angéline POISSON
et Angelino PERIGAUD

AOÛT 2020

01
Caroline FAUCHET
et Christophe AUBERGER

01

Florence CRAMATTE
et Sébastien CHEVAUX

SEPTEMBRE 2020

19
Priscillia CRESTOT
et Maruin MARIE

OCTOBRE 2020

24
Nathalie VARYN
et Florent GUIHAIRE



DÉCÈS

JUIN 2020

11 : LABRETTE Jean-Paul
16 : CRÉTÉ Gildas
30 : DANET Yves

JUILLET 2020

20 : ROLAIS Patrick

AOÛT 2020

10 : FERAIN née COLLAS Madeleine
12 : PORCHER Guy

SEPTEMBRE 2020

04 : ROCHER née DEBRAY Madeleine
09 : BLOYET André
10 : FOURNEL Claude
12 : LEFEUVRE née CHESNAIS Marie
18 : DELORME Yves
19 : HERVÉ Jean
24 : MINIER née LANDREIN Marie
26 : MOURAUD née FRANÇOIS
Catherine

OCTOBRE 2020

03 : GUÉRIN née RUAN Aline
11 : HERROUIN Daniel
20 : LOUËR née MORICE Marie
26 : GILBERT Daniel
26 : MENARD Marc

NOVEMBRE 2020

02 : SICOT Edmond
06 : DAGNAUD Ernest
18 : HÉMERY née HURTEL Lucienne

A Bains-sur-Oust

ÉTAT CIVIL



En raison des événements et des conséquences liés à la situation sanitaire actuelle, il n'est pas possible de proposer un agenda des manifestations pour cette fin d'année. Pour autant, en fonction de l'évolution de cette crise et des décisions gouvernementales, nous espérons que les événements culturels, sportifs et autres pourront reprendre très prochainement.